

COMITE DEPARTEMENTAL VIENNE de BASKET-BALL



ANNUAIRE



SAISON 2019 – 2020



COORDONNEES



REGLEMENTS



STATUTS



COMITE DEPARTEMENTAL VIENNE de BASKET-BALL

6 Allée Jean Monnet
Bat C3 - Maison des Sports
86000 POITIERS
☎ : **05.86.28.00.19**

✉ : secretariat_administratif@viennebasketball.org

Horaires secrétariat :
M. Claude FOURMY (*G.E. Sport-Vienne*)

MERCREDI – JEUDI – VENDREDI
9h – 13 h et 14h – 17 h



- Page Facebook : <https://www.facebook.com/comitedelavienne.cd86/>

LIGUE REGIONNALE NOUVELLE AQUITAINE de BASKET-BALL

Allée Annie Fratellini - 33140 VILLENAVE D'ORNON

☎ : **05.56.91.78.52**

✉ : Secrétariat - secretariat@nouvelleaquitainebasketball.org



Antenne de NIORT -

1A - Avenue Christophe COLOMB
Z.A. de BAUSSAIS
79260 LA CRECHE
☎ : **05.49.26.77.70**

COMED - Commission Médicale

Commission Médicale - Ligue Nouvelle Aquitaine de Basket-Ball
Gaia - Maison des Sports
142 avenue Emile Labussière
87000 LIMOGES
✉ : medicale@nouvelleaquitainebasketball.org

FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL

117 Rue du Château des Rentiers
BP 403
75626 PARIS CEDEX 13
☎ : **01.53.94.25.00** -
Fax : 01.53.94.26.80
Site internet : www.ffbb.com



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF - G.E. SPORT-VIENNE

6 Allée Jean Monnet - Maison des Sports - Bat C3 - 86000 POITIERS

☎ : **05.86.28.00.10** - Fax : 05.49.36.11.91

- ✉ : vienne@franceolympique.com - (accueil) - Site internet : <http://vienne.franceolympique.com>
- ✉ : sebastienchauvet@franceolympique.com (Directeur CDOS) - ✉ : ge-sport-vienne@outlook.fr



CDOS
VIENNE



TABLE DES MATIERES

<u>ADRESSES ET NUMEROS DE TELEPHONE</u>	page
COMITE, LIGUE, FFBB	2
COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL et COMMISSIONS	4
CLUBS : PRESIDENTS	5
CLUBS : CORRESPONDANTS	6
CORRESPONDANTS MINI & BABY BASKET	7
CORRESPONDANTS TECHNIQUES.....	8
CORRESPONDANTS DE LA CDO (Officiels)	9
<u>REGLEMENTS</u>	
REGLEMENT GENERAUX DES CHAMPIONNATS	10
CHAMPIONNAT PRE-REGIONAL MASCULIN -DM2 - DM3	15
CHAMPIONNAT PRE-REGIONAL FEMININ - DF2 -.....	16
CHALLENGE FAIR-PLAY	17
CHAMPIONNAT U20 M et F, U17 M et U18 F	20
REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES	21
CHAMPIONNAT U11	23
CHAMPIONNAT U13	25
CHAMPIONNAT U15	26
REGLEMENT DE LA COUPE DE LA VIENNE	27
REGLEMENT DU CHAMPIONNAT 3 X 3	30
FORMULAIRE INSCRIPTION CHAMPIONNAT 3 X 3	39
MEDECINS AGREES - CATEGORIES D'AGE	40
<u>BABY BASKET [U9] et [U11]</u>	
COMPTE-RENDU DU PLATEAU MINI BASKET	41
PLATEAU U9 - RENCONTRES U11	42
INSCRIPTION ECOLE MINI & BABY BASKET	43
<u>COMMISSION TECHNIQUE</u>	
FORMATION DES CADRES	44
FORMATION DU JEUNE JOUEUR(EUSE)	45
FICHE D'INSCRIPTION ANIMATEUR-INITIATEUR	47
<u>C.D.O (Officiels)</u>	
LA CHARTRE DES OFFICIELS.....	48
RESERVES ET RECLAMATIONS	48
LISTE DES ARBITRES DE LA VIENNE	49
DISPOSITIONS FINANCIERES 2019 - 2020.....	51
TARIFS POUR LA SAISON 2019 - 2020	52
CALENDRIER SPORTIF	53
DATES DE REUNION DU COMITE	54
VERIFICATEURS AUX COMPTES	54
SURCLASSEMENTS 2019-2020	55

COMPOSITION DU COMITE DEPARTEMENTAL VIENNE DE BASKET-BALL – Saison 2019 - 2020

BUREAU	NOM PRENOM	Adresse Courriel	Téléphone	Adresse Postale
PRESIDENTE	LAURANTIN Françoise	presidence@viennebasketball.org	06.88.77.47.58	36 Route du Bois de Moulin - 86240 SMARVES
VICE PRESIDENT (avec délégation)	BRACONNIER Sylvain	sylvain.braco@orange.fr	06.74.50.26.93	15 Rue Fée Mélusine - 86600 LUSIGNAN
SECRETAIRE GENERAL	BARTHELEMY Nicolas	secretariat_general@viennebasketball.org	06.64.30.37.01	20 Rue Curie - 86110 MIREBEAU
TRESORIERE	GLANGETAS Véronique	tresorerie@viennebasketball.org	06.07.01.68.94	27 Rue de la Grande Eau - 86100 CHATELLERAULT
MEMBRE du bureau	ROY ROLAND	cdo@viennebasketball.org	06.20.24.18.34	11 Rue des Erondes - 86440 MIGNE-AUXANCES
MEMBRE du bureau	VALLEE Sandrine	commission.sportive@viennebasketball.org	06.26.76.09.53	70 Résidence de la Javigne - 86340 NIEUIL-L'ESPOIR
MEMBRE du bureau	COURTIN Isabelle	commission_technique@viennebasketball.org	06.80.78.74.25	19 Allée de la Tour – 86170 NEUVILLE DE POITOU
MEMBRE du bureau	GUILBAUD Éric	communication@viennebasketball.org	06.86.41.38.31	48 Rue d'Artiges – 86300 CHAUVIGNY

LES PRESIDENCES DE COMMISSIONS

COMMISSIONS	NOM PRENOM	Adresse Courriel	Téléphone	Membres de la C ^{ion}
COMMUNICATION	GUILBAUD Éric	communication@viennebasketball.org	06.86.41.38.31	N. BARTHELEMY, O. MBAYE
SALLES ET TERRAINS		salles_et_terrains@viennebasketball.org		
COUPE DE LA VIENNE	CHANTREAU Laure	coupe_vienne@viennebasketball.org	06.82.89.58.57	G. LUCQUIAUD
REGLEMENTS QUALIFICATIONS		csrq_cd86@viennebasketball.org	06.25.02.66.28	N. BARTHELEMY, K. DUFOUR, F. LAURANTIN
TECHNIQUE – BASKET ECOLE	COUTY Céline COURTIN Isabelle	commission_technique@viennebasketball.org	06.80.87.07.49 06.80.78.74.25	G. LUCQUIAUD, O. MBAYE
CDO – OFFICIELS CDO – DESIGNATIONS Arbitres	ROY ROLAND LAURANTIN Françoise	cdo@viennebasketball.org repcto86@viennebasketball.org	06.20.24.18.34 06 25 02 66 28	G. LUCQUIAUD, I. COURTIN, F. LAURANTIN
BABY, MINI	TRANCHANT Nicolas	commission_baby@viennebasketball.org	06.60.77.10.58	
SPORTIVE U15 à SENIORS	VALLEE Sandrine	commission.sportive@viennebasketball.org	06.26.76.09.53	N. BARTHELEMY, F. LAURANTIN, G. LUCQUIAUD
SPORTIVE U11 - U13	MOINET Hélène- TRANCHANT Nicolas	commission_jeunes@viennebasketball.org	06.41.48.67.35	
3 X 3 et TOURNOI		commission_3x3@viennebasketball.org		N. TRANCHANT, C. COUTY, H. MOINET, F. THOMAS
TROPHEE FAIR-PLAY	DUFOUR Karine	kdufour@viennebasketball.org	06 82 70 92 55	

LES MEMBRES ELUS

BONNAUD Pierre	pierrebonnaud@wanadoo.fr	06.71.71.96.14	LUCQUIAUD Gilles	gilleslucquiauxd@live.fr	06.77.66.55.25	C.T.F : William LECONTE – 06.26.51.29.05 williamleconte@yahoo.fr Secrétariat : secretariat_administratif@viennebasketball.org Téléphone : 07.71.23.03.25 (Jusqu'à décembre 2019)
THOMAS Florian	florian.thomas86300@hotmail.fr	07.70.35.07.25	MBAYE Omar	omar.mbaye@orange.fr	06.81.26.40.84	

C.D VIENNE DE BASKET-BALL - LISTE DES PRESIDENTS DES CLUBS - SAISON 2019-2020

N°Club	Club	Nom Président	Prénom	Fixe	Portable	Email Président
NAQ0086001	ASS SPORTIVE BASKET CHATELLERAULT	BELAID	Mourad		06.10.63.49.88	direction@iris-securite-86.fr
NAQ0086002	CIVRAY USC	GIN	Alexandre		06.30.02.84.04	alex.gin@wanadoo.fr
NAQ0086003	GENCAY BASKET-BALL	ROTURIER	Raphael		06.81.37.81.49	president.pgbc@gmail.com
NAQ0086004	VAL VERT BASKET	COURTIN	Nicolas		06.13.38.29.97	president.valvertbasket@gmail.com
NAQ0086005	ITEUIL US	MOINET	Helena		06.4.148.67.35	hmoinet.usib@gmail.com
NAQ0086006	LIGUGE BASKET CLUB	OUANDET	Polynice		06.63.99.95.53	polyniceo@yahoo.fr
NAQ0086007	ENTENTE SMARVES - LIGUGE	DELSUC	Celine	05.49.41.59.87	06.19.72.55.76	celine.delsuc@wanadoo.fr
NAQ0086008	PAYS MELUSIN BASKET CLUB	GOMBEAUD-MINEAU	Laurence		06.15.74.42.63	laurence.gombeaud.mineau@gmail.com
NAQ0086009	MONTAMISE BASKET ASSOCIATION	SEUREAU	Mickael		06.51.60.99.42	seureau.mickael@free.fr
NAQ0086010	US CHAUVINOISE	GUILBAUD	Éric	05.49.00.51.63	06.86.41.38.31	eric.guilbaud@orange.fr
NAQ0086011	ENT VAL VERT DU CLAIN -BC CENONAI	COURTIN	Nicolas		06.13.38.29.97	president.valvertbasket@gmail.com
NAQ0086012	OMNISPORT MIREBALAIS S BASKET	BERTON	Aurélien		06.20.81.80.77	berton.aurelien@neuf.fr
NAQ0086015	NEUVILLE BC FJEPS	POULAIN	David		06.66.03.52.30	dpid.perso@gmail.com
NAQ0086016	NOUAILLE BASKET	PERICHON	Anne-Gaëlle	05.49.47.47.11	06.10.67.08.22	agaelle.perichon@gmail.com
NAQ0086017	ENTENTE FONTAINE - ITEUIL	GEORGET	Didier		06.88.94.07.95	fontainelecomte.basket@gmail.com
NAQ0086018	CEP POITIERS	ANDRE	Aurélien		06.78.39.26.36	cep.poitiers.basket@gmail.com
NAQ0086019	STADE POITEVIN BASKETBALL	GUILLOT	Catherine	05.49.58.15.96	06.72.85.48.38	catherine.guillot@rsimail.fr
NAQ0086021	3X3 POITIERS	MAYNIER	Sylvain		06.62.80.03.49	lesmaynier@gmail.com
NAQ0086022	POITIERS EC	LEGROS	Julien		07.81.38.30.39	pec20192020@gmail.com
NAQ0086023	ASPTT POITIERS	BARILLOT	Hugues		06.17.36.26.67	hugues.barillot@orange.fr
NAQ0086024	USV BASKETBALL (Vivonne)	MADEUX	Cédric		06.58.01.37.83	usv-basketball@hotmail.com
NAQ0086026	POUZIOUX VOUNEUIL/BIARD BC	ESCORNE	Nicole	Par intérim	06 50 86 02 86	basketvouneuil@gmail.com
NAQ0086028	SMARVES BASKET	DELSUC	Céline	05.49.41.59.87	06.19.72.55.76	celine.delsuc@wanadoo.fr
NAQ0086034	FONTAINE LE COMTE BASKET	GEORGET	Didier		06.88.94.07.95	fontainelecomte.basket@gmail.com
NAQ0086038	MIGNE AUXANCES BASKET CLUB	CHAIGNEAU	Sandrine		06.18.03.79.50	basketmigne86440@gmail.com
NAQ0086039	BASKET CLUB CENONAI	PICHON	Jean-Louis		06.50.96.50.70	jpichon323@gmail.com
NAQ0086040	ASSOCIATSPORTIVE VOUGLAISIENNE	M'DOIHOMA	Elodie		06.23.44.28.30	elodie@asv-basket.com
NAQ0086041	BASKET DU MONTMORILLONNAIS	DOREAU	Maxime		06.70.66.60.58	maximedoreau21@gmail.com
NAQ0086098	UNION POITIERS BASKET 86	MBAYE	Omar		06.81.26.40.84	omar.mbaye@orange.fr

C.D VIENNE DE BASKET-BALL - LISTE DES CORRESPONDANTS DES CLUBS - SAISON 2019-2020

N°Club	Club	Nom Correspondant	Prénom	Fixe	Portable	Email Correspondant
NAQ0086001	ASS SPORTIVE BASKET CHATELLERAULT	MENANTEAU	Isabelle	05.49.21.20.99	06.98.20.11.71	asbc.secretariat@gmail.com
NAQ0086002	CIVRAY USC	AMORY	Sébastien		07.68.06.29.67	sebastienamory@gmail.com
NAQ0086003	GENCAY BASKET-BALL	BIBAULT	Cyrielle		07.86.42.14.32	secretariat.pgbc@gmail.com
NAQ0086004	VAL VERT BASKET	DE CONTI	Serge		06.86.63.76.44	correspondant.valvertbasket@gmail.com
NAQ0086005	ITEUIL US	HALLOUIN	Olivier		06.08.42.79.17	olivier.hallouin@wanadoo.fr
NAQ0086006	LIGUGE BASKET CLUB	OUANDET	Vilma		06.69.72.47.07	vivizari@hotmail.fr
NAQ0086007	ENTENTE SMARVES - LIGUGE	REGNIER	Vanessa	05.49.47.45.37	06.87.25.98.91	vanes.regnier@wanadoo.fr
NAQ0086008	PAYS MELUSIN BASKET CLUB	BRUNET	Christine	05.49.43.60.89	06.70.74.65.88	cbrunet976@gmail.com
NAQ0086009	MONTAMISE BASKET ASSOCIATION	COUTY	Céline		06.80.87.07.49	montamiseba@gmail.com
NAQ0086010	US CHAUVINOISE	LABARDE	Axelle		06.64.15.25.01	labarde.axelle86300@hotmail.fr
NAQ0086011	ENT VAL VERT DU CLAIN - BC CENONAI	DE CONTI	Serge		06.86.63.76.44	correspondant.valvertbasket@gmail.com
NAQ0086012	OMNISPORT MIREBALAIS S BASKET	GRANDGUILLLOTTE	Aurélia	05.49.39.06.93	06.81.57.96.85	aurelia.grandguillotte@club-internet.fr
NAQ0086015	NEUVILLE BC FJEPS	VIAIRON	Vincent		06.60.96.52.17	contact@neuvillebasket86.fr
NAQ0086016	NOUAILLE BASKET	FERCHAUD	Hugues	05.49.46.75.68	06.60.07.98.13	contact.nouaillebasket@gmail.com
NAQ0086017	ENTENTE FONTAINE - ITEUIL	GAILLARD	Jean Guy		06.62.51.92.29	fontainelecomte.basket@gmail.com
NAQ0086018	CEP POITIERS	HARENCZYK	Cécile	05.49.00.00.87	06.74.44.97.45	correspondant.cep.basket@gmail.com
NAQ0086019	STADE POITEVIN BASKETBALL	CHASSAGNE	Christian		06.70.00.54.66	basket.stadepoitevin@orange.fr
NAQ0086021	3X3 POITIERS	MALESCOURT	David	06.12.33.77.46	06.12.33.77.46	david@3zero5.com
NAQ0086022	POITIERS EC	MERCERON	Bruno	05.49.59.04.46	06.84.59.23.46	bruno.merceron@univ-poitiers.fr
NAQ0086023	ASPTT POITIERS	BARILLOT	Hugues		06.17.36.26.67	asptt.poitiersbasketpaganel@gmail.com
NAQ0086024	USV BASKETBALL (Vivonne)	BATY	Vanessa		06.29.06.43.92	vanessa.baty@yahoo.fr
NAQ0086026	POUZIOUX VOUNEUIL/BIARD BC	ESCORNE	Nicole	Par intérim	06 50 86 02 86	basketvouneuil@gmail.com
NAQ0086028	SMARVES BASKET	REGNIER	Vanessa	05.49.47.45.37	06.87.25.98.91	vanes.regnier@wanadoo.fr
NAQ0086034	FONTAINE LE COMTE BASKET	GAILLARD	Jean Guy		06.62.51.92.29	fontainelecomte.basket@gmail.com
NAQ0086038	MIGNE AUXANCES BASKET CLUB	ELION	Patricia		06.28.49.55.87	patriciaelion71@gmail.com
NAQ0086039	BASKET CLUB CENONAI	PICHON	Romain		06.66.39.23.37	romainpichon@hotmail.com
NAQ0086040	ASSOC SPORTIVE VOUGLAISIENNE	BOIFFIER	Antonin		06.99.26.85.34	contact@asv-basket.com
NAQ0086041	BASKET DU MONTMORILLONNAIS	CHARRIER	Jordan		06.33.72.78.70	jordan.bn@wanadoo.fr
NAQ0086098	UNION POITIERS BASKET 86	LAURANTIN	Françoise		06.23.79.57.37	centredeformation@pb86.fr



CORRESPONDANTS MINI-BABY BASKET - 2019 - 2020		Président : Nicolas TRANCHANT - 06.60.77.10.58		commission_baby@viennebasketball.org	
	CLUBS	RESPONSABLE	TELEPHONE	MAIL	ADRESSE POSTALE
1	ASBC - CHÂTELLERAULT	MENANTEAU Isabelle	06.98.20.11.71	asbc.secretariat@gmail.com	Maison des Sports – 21, Rue Abbé Lalanne 86100 Châtellerault
2	BCC - CENON	PICHON Romain (U7) AUCINA Jean-Paul (U8-U9)	06.66.39.23.37 06.89.99.82.69	romainpichon@hotmail.com polocina@free.fr	17 Résidence des Charmes – 86100 Châtellerault 38 rue Franche Comté - 86530 - CENON-SUR-VIENNE
3	USCBB - CHAUVIGNY	GROS Rose-Marie	06.61.67.37.30	gros.rose-marie@orange.fr	20 Bis, Rue de la Cionnette 0- 86300 Chauvigny
4	USCBB - CIVRAY	PENNETIER Gaël	06.60.03.11.88	galou.om@hotmail.fr	14 Rue des Combes - 86400 Saint Savio
5	FLCBC – FONTAINE LE Comte	GEORGET Didier	06.88.94.07.95	ngeorget@wanadoo.fr	5 Rue Monsabert – 86240 Fontaine Le Comte
6	PGBC - PAYS GENCEEN	CASTELAIN Sébastien	06.86.10.49.59	snlmpc@orange.fr	8 Rue des Grands Champs - 86160 St Maurice La Clouère
7	USIB - ITEUIL	DUFROUX Guillaume (U8-U9) RENOUX Guillaume (U7)	06.30.69.94.51 06.77.79.34.85	guillaume.dufroux@hotmail.fr guillaumerenoux@orange.fr	33 Rue de la Cornemuse - 86240 Croutelle 14 Rue de la Crémaude – 86240 Iteuil
9	MABC – MIGNE-AUXANCES	CHAIGNEAU Sandrine	06.18.03.79.50	basketmigne86440@gmail.com	33 Rue du Pontreau - 86440 Migné-Auxances
10	MHPBB - MIREBEAU	GACHET Baptiste (U8-U9) NEUILLE Natacha (U7)	06.88.70.15.75 06.05.26.97.86	anne.argenton@orange.fr natacha80@hotmail.fr	15 Grand Rue - 86110 Chouppes 26 Boulevard Voltaire - 86110 Mirebeau
11	MBA - MONTAMISÉ	DETRAIT Frédéric	06.25.58.31.75	caroledetroit@aol.com	8 Allée de la Gravière – 86360 Montamisé
12	NBC - NEUVILLE de Poitou	CORDEAU-GIRARD Nathalie	06.12.04.68.74	nemo86@orange.fr	4 Impasse du Vignault – Blaslay – 86380 St Martin La Pallu
13	NBA - NOUAILLÉ Maupertuis	RENOUARD Chantal	06.82.21.68.18	renouardchantal@wanadoo.fr	14 Route des Bordes – 86340 Nouaillé-Maupertuis
14	PMBC - PAYS MELUSIN Lusignan	BRUNET Christine HABBANE Omar	06.70.74.65.88 06.63.33.96.32	cbrunet976@gmail.com omar.basket8@hotmail.fr	Le Grand Pouffon – 86600 Lusignan 71 Bd Georges Clémenceau – 86000 Poitiers
15	ASPTT – ASPTT Poitiers	BOUCHET Sylvie	06.51.17.11.13	famillebouchet86@free.fr	109 Rue de Quinçay - 86000 Poitiers
16	CEP - CEP Poitiers	DJADJO Aurélien	06.64.83.30.22	aurelien.djado@grandpoitiers.f	11 Rue des Vanneaux – 86280 Saint Benoit
17	PEC - PEC Poitiers	MENAUT Mathieu	06.70.12.78.08	mathieumenant@yahoo.fr	92 Route de la Cassette - 86000 Poitiers
18	SB - SMARVES	DELSUC Céline	06.19.72.55.76	celine.delsuc@wanadoo.fr	9 Rue du Bois Brun - 86240 Smarves
18	SPBB - STADE POITEVIN	POIREAU Pierre	06.72.30.42.81	poireaupierre@ymail.com	Secrétariat – 141 Rue des Jardins – 86000 Poitiers
20	PVBC - POUZIOUX - VOUNEUIL	ESCORNE Nicole	06 50 86 02 86	basketvouneuil@gmail.com	1, Rue du Champ Lambert – 86580 Vouneuil/Biard
21	VVB – VAL VERT BASKET	TARDIF Gaëlle	06.81.51.42.94	mini.valvertbasket@gmail.com	21 Bis Rue de la Croix Blanche – 86360 Chasseneuil
22	USV - VIVONNE				
23	ASV - VOUILLE	MORICE Patricia	06.87.50.89.86	patseureau@sfr.fr	2 Impasse des Maillots - 86190 Vouillé



CORRESPONDANTS TECHNIQUE - 2019 - 2020	Co-Présidentes : Céline COUTY : 06.80.87.07.49: Isabelle COURTIN : 06.80.78.74.25	Commission_technique@viennebasketball.org
---	--	---

	CLUBS	RESPONSABLE	TELEPHONE	MAIL	ADRESSE POSTALE
1	ASBC - CHÂTELLERAULT	NAUDIN Franck	06.20.27.27.32	francknaudin@aol.com	Maison des Sports – 21, Rue Abbé Lalanne 86100 Chatellerault
2	BCC - CENON	POITEVIN Bryan	06.05.41.62.66	bryanpoit@hotmail.fr	19 Place du Dr Guerin-Latz - Bât B – 86530 Cénon-sur-Vienne
3	USCBB - CHAUVIGNY	THOMAS Florian	07.70.35.07.25	florian.thomas86300@hotmail.fr	38 Rue des Pignons Blancs – 86300 Chauvigny
4	USCBB - CIVRAY	PENNETIER Gaël	06.60.03.11.88	galou.om@hotmail.fr	14 Rue des Combes - 86400 Saint Saviol
5	FLCBC – FONTAINE LE Comte	GEORGET Didier	06.88.94.07.95	ngeorget@wanadoo.fr	5 Rue Monsabert – 86240 Fontaine Le Comte
6	PGBC - PAYS GENCEEN	BIBAUT Cyrielle	07.86.42.14.32	cyriellebibault@hotmail.fr	1 La Talonnière - 86160 Magné
7	USIB - ITEUIL	ARNUT Yohan	06.58.80.63.08	yohanarnut.basket@gmail.com	6 Rue du Doyenné – Apt 2 – 86000 Poitiers
8	LBC - LIGUGE Basket				
9	MABC – MIGNE-AUXANCES	CHAIGNEAU Sandrine	06.18.03.79.50	basketmigne86440@gmail.com	33 Rue du Pontreau - 86440 Migné-Auxances
10	MHPBB - MIREBEAU	BERTON Aurélien	06.20.81.80.77	berton.aurelien@neuf.fr	3 Les jardins de Saint-André - 86110 Mirebeau
11	MBA - MONTAMISÉ	MONGIS Christopher	06.34.49.67.79	christopher.mongis@hotmail.fr	30 Avenue de la Liberté – 86180 Buxerolles
12	ABM - MONTMORILLON	HULIN Pierre	06.17.77.88.10	pierre.hulin50@gmail.com	8 Mortiou - 86500 Jouhet
13	NBC - NEUVILLE de Poitou	ALAIN Pascal	05.49.51.05.08	pascal.alain86@gmail.com	12 Rue des Vignes - 86170 Neuville de Poitou
14	NBA - NOUAILLÉ Maupertuis	PERICHON Anne-Gaëlle	06.10.67.08.22	agaelle.perichon@gmail.com	7 Rue de la Vallée Burault - 86340 Nouaillé-Maupertuis
15	PMBC - PAYS MELUSIN	BRACONNIER Sylvain	06.74.50.26.93	sylvain.braco@orange.fr	15 Rue Fée Mélusine – 86600 Lusignan
16	ASPTT – ASPTT Poitiers	MONGIS Philippe	06.23.38.03.78	philippe.mongis@hotmail.fr	15 Rue des Chenevrières - 86580 Biard
17	CEP - CEP Poitiers	DJADJO Emmanuelle	06.64.09.16.63	edubreil@yahoo.fr	11 Rue des Vanneaux - 86280 Saint-Benoît
18	PEC - PEC Poitiers	COURTIN Isabelle	06.80.78.74.25	Isabelle.courtin@univ-poitiers.fr	19 Allée de la Tour – 86170 Neuville de Poitou
19	SB - SMARVES	REGNIER Vanessa	06.87.25.98.91	vanes.regnier@wanadoo.fr	32 Rue de la Buffemolle - 86240 Smarves
20	SPBB - STADE POITEVIN	POIREAU Pierre	06.72.30.42.81	poireaupierre@ymail.com	Secrétariat – 141 Rue des Jardins – 86000 Poitiers
21	PVBC - POUZIOUX - VOUNEUIL	ESCORNE Nicole	06 50 86 02 86	basketvouneuil@gmail.com	1, Rue du Champ Lambert – 86580 Vouneuil/Biard
22	VVB – VAL VERT BASKET	PROUEAU Christophe	06.63.92.62.34	christo.proutreau@laposte.net	15 LD « Forges » - 86130 Saint Georges les Bgx
23	USV - VIVONNE	MADEUX Laurence	06.58.01.37.83	usv-basketball@hotmail.com	2 Rue des Poiriers – 86370 Vivonne
24	ASV - VOUILLE	BOIFFIER Antonin	06.99.26.85.34	contact@asv-basket.com	Bellevue – 86190 Chalandray



CORRESPONDANTS CDO - 2019 - 2020		Président : Roland ROY : 06.20.24.18.34		cdo@viennebasketball.org	
CLUBS	RESPONSABLE	TELEPHONE	MAIL	ADRESSE POSTALE	
1 ASBC - CHÂTELLERAULT	LECLAIR Claude	05.49.21.99.82	micheline.leclair@free.fr	Maison des Sports – 21, Rue Abbé Lalanne 86100 Châtellerault	
2 BCC - CENON	FETIS Maeva	07.78.24.58.44	fetis.maeva@gmail.com	61, Rue René de la Fouchardière - 86100 Châtellerault	
3 USCBB - CHAUVIGNY	BIGOT Fabrice	06.33.24.94.86	fabrice.bigot@sfr.fr	5 chemin Résistance - 86220 - PORT-DE-PILES	
4 USCBB - CIVRAY	AMORY Sébastien	07.68.06.29.67	sebastienamory@gmail.com	5 Rue de la Grande Ouche – Traversay – 86510 Chaunay	
5 FLCBC – FONTAINE LE Comte	GEORGET Didier	06.88.94.07.95	ngeorget@wanadoo.fr	5 Rue Monsabert – 86240 Fontaine Le Comte	
6 PGBC - PAYS GENCEEN	DELHOUME Raphael	06.82.80.19.70	loanad86@gmail.com	4 Route de Gizay – 86160 Saint Maurice la Clouere	
7 USIB - ITEUIL	MOINET Hélène	06.41.48.67.35	hmoinet.usib@gmail.com	23 Rue des Rocs – 86240 ITEUIL	
8 LBC - LIGUGE Basket					
9 MABC – MIGNE-AUXANCES	CHAIGNEAU Sandrine	06.18.03.79.50	basketmigne86440@gmail.com	33 Rue du Pontreau - 86440 Migné-Auxances	
10 MHPBB - MIREBEAU	GOUBAULT Samuel	06.51.34.27.08	sam.lepirate@aliceadsl.fr	10 Grande Rue- Frontenay sur Dive 86330 St Jean de Sauves	
11 MBA - MONTAMISÉ	COUTY Céline	06.80.87.07.49	montamiseba@gmail.com		
12 ABM - MONTMORILLON	BERNARD Vivien	06.89.66.17.15	vivien.bernard86@orange.fr	37 Route de Montmorillon – 86390 Lathus St Rémy	
13 NBC - NEUVILLE de Poitou	CAILLAUD Xavier	06.62.93.75.08	caillaud.barbe@wanadoo.fr	17 Rue du Maine – 86170 Avanton	
14 NBA - NOUAILLÉ Maupertuis	PERICHON Anne-Gaëlle	06.10.67.08.22	agaelle.perichon@gmail.com	7 Rue de la Vallée Burault - 86340 Nouaillé-Maupertuis	
15 PMBC - PAYS MELUSIN	AUTHIER Sébastien	06.07.21.08.43	sebauthier14@yahoo.fr	La Bruyère – 86600 Lusignan	
16 ASPTT – ASPTT Poitiers	GUIGNARD Pierre	06.41.41.50.34	pegu86@laposte.net	18 Route du Télégraphe – 86130 St Georges les Bgx	
17 CEP - CEP Poitiers	CHARBONNIER Jean	06.41.68.14.85	charbonnier.jean@outlook.fr	75 Rue du Dolmen – 86000 Poitiers	
18 PEC - PEC Poitiers	SECHERESSE Julien	06.58.76.58.59	julien_secheresse@yahoo.fr	23 Rue de la Chaîne - 86000 Poitiers	
19 SB - SMARVES	REGNIER Vanessa	06.87.25.98.91	vanes.regnier@wanadoo.fr	32 Rue de la Buffemolle - 86240 Smarves	
20 SPBB - STADE POITEVIN	Secrétariat du STADE P.	05.49.58.15.96	basket.stadepoitevin@orange.fr	11 Rue des Jardins – 86000 Poitiers	
21 PVBC - POUZIOUX - VOUNEUIL	ESCORNE Nicole	06 50 86 02 86	basketvouneuil@gmail.com	1, Rue du Champ Lambert – 86580 Vouneuil/Biard	
22 VVB – VAL VERT BASKET	DE CONTI Serge	06.86.63.76.44	correspondant.valvertbasket@gmail.com		
23 USV - VIVONNE	MADEUX Cédric	06.58.01.37.83	usv-basketball@hotmail.com	2 Rue des Poiriers – 86370 Vivonne	
24 ASV - VOUILLE	CLISSON Jean-Pierre	06.44.13.40.56	jpv.clisson@orange.fr	34 Clos de la Trère - 86190 Vouillé	



REGLEMENTS GENERAUX DES CHAMPIONNATS SÉNIORS – U20 – U17
SAISON 2019 - 2020

DISPOSITIONS GENERALES

Pour toute disposition autre que celles ci-dessous, se référer au règlement fédéral et au règlement de la Ligue Poitou-Charentes.

** NB : par joueur, il faut entendre joueur et joueuse*

1. Date et horaire

- 1.1.** La programmation des rencontres est sous l'autorité de la commission sportive départementale qui a reçu délégation dans ce domaine par application des règlements généraux de la FFBB.
- 1.2.** Le groupement sportif recevant fixe les horaires de ses rencontres à domicile via les demandes de dérogation sur FBI V2 :

Les horaires des rencontres devront être connus au moins :

- 15 jours à l'avance pour la première et la seconde journée ;
- 30 jours à l'avance pour toutes les autres journées.

Pour les championnats, les horaires suivants sont autorisés :

Vendredi	Seniors	Seniors à 21 heures avec accord des deux clubs
Samedi	U17	10h30 avec accord des deux clubs
	U17 et U20	Entre 13h30 et 19h
	Seniors	Entre 18h30 et 21h
Dimanche	U17	Entre 10h00 et 11h00 et de 13H30 à 15H30
	U20 et seniors	Entre 10h30 et 11h00 le matin et entre 13H00 et 17H30 l'après- midi en respectant les temps de trajet de l'équipe adverse

1.3. Modification d'horaire :

1.3.1. La Commission Sportive délégataire a qualité pour modifier l'horaire et/ou la date d'une rencontre.

1.3.2. En cas de changement d'horaire déjà saisi via FBI V2, la commission sportive se réserve le droit de refuser ou d'accepter cette modification. En cas d'acceptation, elle le notifie au groupement sportif adverse (si le délai est inférieur à 30 jours) et à la CDO.

Les horaires pré-saisi dans le module en ligne FBI V2 plus de 30 jours avant la date de la rencontre sont les horaires officiels dont la conformité avec les horaires autorisés est vérifiée.

Sauf exceptions dûment justifiées, aucune dérogation n'est acceptée dès lors que la CDO a prononcé une ou plusieurs désignations sur la rencontre en cause.

Toute demande de modification effectuée moins de 30 jours avant la date initiale de rencontre est facturée au club demandeur du montant selon les dispositions financières en vigueur.

Il est possible d'effectuer une seule demande de dérogation pour l'ensemble de la saison sportive afin qu'une équipe joue à domicile régulièrement au même horaire. Cette demande devra être effectuée par courrier auprès de la commission sportive délégataire et au secrétariat administratif du comité avant la première rencontre de championnat.

1.3.3. Une rencontre disputée à un horaire modifié sans accord de la commission sportive délégataire est perdue par pénalité par les 2 équipes.

1.3.4. La programmation des rencontres (nombre limité à 5 rencontres sur la tranche après-midi et soirée le samedi) doit prévoir un laps de temps suffisant entre chaque rencontre pour absorber les éventuels retards consécutifs à des événements imprévus et ne pas mettre en péril le respect des horaires des rencontres restant à jouer. La commission sportive délégataire se réserve le droit de modifier tout horaire ne respectant pas ce principe.

La commission sportive délégataire est compétente pour fixer de sa propre autorité l'heure et la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou de la date officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.

1.4 Demande de remise de rencontre :

1.4.1. Un groupement sportif ayant un joueur sélectionné pour une compétition FFBB ou blessé en sélection, peut demander, après avis du médecin régional ou départemental, la remise d'une rencontre de Championnat ou de Coupe. La remise est de droit lorsque le joueur appartient à la catégorie d'âge du championnat ou de Coupe pour le compte duquel est faite la demande de remise.

1.4.2. La commission sportive délégataire est seule compétente à apprécier la nécessité d'une remise de rencontre sollicitée par un club en dehors des hypothèses expressément prévues par le présent règlement.

Lorsqu'un club a connaissance d'un événement entraînant un manque d'effectif (voyage scolaire, ...) et empêchant une équipe de jouer une rencontre à la date prévue, il doit en informer la commission sportive délégataire et l'autre club concerné par cette rencontre. La rencontre doit alors être avancée, le report est refusé.

1.4.3. Pour tout report, il convient de joindre en premier lieu la commission sportive délégataire. Si le report est accordé, la commission sportive délégataire effectue la saisie dans le module en ligne FBI V2. En cas d'épidémie, de plusieurs malades dans une même équipe, ou de plusieurs blessés(es) dans une même équipe, des certificats médicaux doivent être adressés à la commission sportive délégataire afin de justifier cette situation. Dans le cas contraire, le report n'est pas accordé.

1.5 Horaires non saisis sur FBI en temps voulu :

Si l'horaire d'une ou plusieurs rencontres n'est pas saisi dans le module en ligne FBI V2 dans les délais impartis, la commission sportive délégataire se réserve le droit de fixer cet horaire en respectant les prescriptions ci-dessous.

- Équipes séniors, U20 et U17 :

- ❖ 1 match : dimanche 15h00
- ❖ 2 matchs : dimanche 14h00 et 16h00

Tout horaire non saisi dans les délais impartis est imposé et ne peut faire l'objet d'une demande de modification.

Une pénalité prévue aux dispositions financières en vigueur est appliquée lorsque les délais impartis pour la saisie de l'horaire d'une ou plusieurs rencontres dans le module en ligne FBI V2 ne sont pas respectés par le groupement sportif chargé de la saisie.



2. FORFAIT

2.1 Le groupement sportif qui déclare forfait doit, dans le meilleur délai et par les moyens les plus rapides, informer :

- La commission sportive concernée par téléphone pour un forfait tardif. Pour un forfait normal, le confirmer par écrit (courrier électronique ou papier).
- L'adversaire.
- La CDO.
- Les arbitres directement s'il s'agit d'un forfait de dernière minute.

Lorsqu'une équipe déclare forfait au match aller sur terrain adverse, cette équipe joue obligatoirement la rencontre retour chez son adversaire.

Tout groupement sportif qui déclare forfait sera pénalisé d'une pénalité financière prévue aux dispositions financières en vigueur, et doit régler au comité l'intégralité des frais d'arbitrage si les arbitres se sont déplacés.

L'équipe recevante, en cas de forfait de l'équipe visiteuse, doit établir une feuille de marque E Marque correctement remplie en précisant le forfait et doit l'exporter comme toute autre feuille E Marque via FBI.

2.2 En cas de forfait tardif (moins de 48 heures avant la rencontre), le groupement sportif déclarant forfait doit informer les commissions compétentes qui examinent ces forfaits et appliquent les pénalités financières prévues au règlement (dispositions financières en vigueur).

2.3 Forfait général :

Une équipe ayant perdu trois rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée forfait général pour la suite de la compétition, sous réserve que ces rencontres aient fait l'objet d'une notification spécifique.

3. PARTICIPATION DES JOUEURS ET ENTRAINEURS

Tout joueur doit être titulaire de la licence FFBB pour participer aux compétitions.

3.1 Les joueurs des catégories U17, U20 et Séniors (M et F) ne peuvent pas participer à plus de 2 rencontres par week-end. Le week-end s'entend du vendredi soir au dimanche soir.

3.2 Le nombre de brûlé(e)s est de 5 en catégories jeunes et séniors.

3.3 Les joueurs non brûlés (5) ne peuvent participer qu'aux rencontres de l'équipe de leur club évoluant au niveau de championnat immédiatement inférieure.

Au cours du même week-end, seulement 5 joueurs de l'équipe réserve sont autorisés à participer à une rencontre de l'équipe première s'ils doivent également prendre part à la rencontre de l'équipe réserve.

En cas d'infraction, l'équipe réserve a match perdu par pénalité et une pénalité financière prévue par les dispositions en vigueur est appliquée.

3.4 Tout entraîneur d'une équipe de catégorie jeune à sénior doit être régulièrement qualifié au moment de la rencontre, titulaire d'une licence JC s'il est entraîneur-joueur, TC s'il n'occupe que la fonction d'entraîneur, JL ou OC.

4. PROCEDURES ET SITUATIONS PARTICULIERES

4.1 Le groupement sportif recevant a obligation de tout mettre en œuvre pour que la rencontre se déroule dans les meilleures conditions possibles.

4.2 Le club recevant désigne un délégué pour chaque rencontre. Toute rencontre ne respectant pas cette disposition ne peut débiter.

La fonction de délégué de club n'est pas cumulable avec celle de marqueur ou de chronométrateur.

- 4.3** Lorsqu'une rencontre est interrompue avant son terme par l'arbitre pour raison de terrain impraticable, la commission sportive délégataire est seule habilitée à se prononcer sur l'issue à y donner.

4.3.1 Si la commission sportive délégataire relève que les faits amenant à interrompre la rencontre ne sont pas du fait de l'un des groupements sportifs disputant la rencontre, la rencontre est à jouer dans sa totalité. La commission sportive délégataire fixe alors une date avant laquelle la rencontre doit avoir lieu, les deux groupements sportifs concernés devant ensuite s'accorder sur le jour et l'horaire de la rencontre. Le jour de et l'horaire de la rencontre doivent être ensuite validés par la commission sportive délégataire.

4.3.2 Si la commission sportive délégataire relève que les faits amenant à interrompre la rencontre sont du fait du fait de l'un des groupements sportifs disputant la rencontre (négligence, oubli, volonté de mettre fin à la rencontre,), la rencontre est déclarée perdue par pénalité pour ce groupement sportif.

- 4.4** Equipes d'Entente : la composition d'une équipe d'entente doit comporter au moment de chaque rencontre au moins trois joueurs de chacun des clubs constituant l'entente. Une équipe d'entente ne respectant pas cette disposition voit la rencontre perdue par pénalité à son détriment.

5. FEUILLE E-MARQUE

- 5.1** La feuille e-Marque est obligatoire pour les rencontres de toutes les catégories de U17 à Séniors.
- 5.2** La feuille de Marque ou un ordinateur conforme au cahier des charges de l'e-Marque est remis par l'organisateur aux officiels de table de marque, dès leur arrivée.
- 5.3** L'entraîneur, ou son représentant, remet au marqueur soit la liste actualisée, soit le trombinoscope téléchargé depuis l'application FBI avec liste complète des joueurs et entraîneurs
- 5.4** Dans le cas de l'utilisation de l'E-Marque, le club recevant fournit le fichier Import de la rencontre téléchargée sur FBI, selon les modalités du cahier des charges de l'e-Marque.
- 5.5** **5.5.1.** Aucun ajout de joueur n'est autorisé après la signature des entraîneurs qui valide le début de la rencontre. Chaque entraîneur doit s'assurer de la bonne liste de joueurs avant de signer. Si l'ajout d'un joueur est constaté après la signature des entraîneurs, la rencontre est perdue par pénalité pour l'équipe fautive.
- 5.5.2.** Aucune rectification, modification, ajout, etc. ne peuvent être effectués sur la feuille de marque électronique (e-Marque) après qu'elle soit définitivement clôturée et signée par l'arbitre, à l'exception des rubriques « résultat final » et « équipe gagnante » qui peuvent être rectifiées par la Commission Sportive du Comité, après enquête.
- 5.6** Un officiel inscrit au verso de la feuille de marque ou sur la feuille e-Marque ne peut l'être qu'au titre d'une seule fonction (arbitre, OTM ou responsable organisation).
- 5.7** Dispositions spécifiques à l'e-Marque :
Les données enregistrées au cours de la rencontre sont simultanément enregistrées sur le disque dur de l'ordinateur ainsi que sur le support de stockage externe fourni par l'équipe visiteuse.
Les officiels doivent être en possession d'un tel support (clé USB, ...) lors de leur déplacement. Il incombe par ailleurs à l'organisateur de la rencontre de toujours avoir à disposition un support de stockage externe qu'il peut, le cas échéant, confier aux officiels ou utiliser comme support de sauvegarde.
Les modalités d'utilisation de ce support sont prévues dans le cahier des charges de l'e-Marque.
- 5.8** La perte des données de l'e-Marque :
- a) La perte temporaire :**
Un incident technique, une panne de matériel peut entraîner la perte temporaire des données. Dans ce cas, l'arbitre est tenu de suspendre la rencontre.
Le marqueur doit alors :
- récupérer les données en insérant le support externe de stockage sur un nouvel ordinateur (l'intégralité des données sera ainsi récupérée);
- ou, imprimer les données enregistrées et continuer la prise sur la feuille de marque papier.

Il revient à l'arbitre d'apprécier, avec les capitaines des équipes, la durée de la suspension de la rencontre qui ne devra pas excéder une heure.

b) La perte définitive :

En cas de perte définitive des données, l'arbitre apprécie si les données peuvent ou non être reprises au format papier (début de rencontre) ou doit prendre la décision d'arrêter la rencontre. Il doit transmettre un rapport détaillé à la Commission Sportive du Comité et à la Commission de Discipline compétente.

5.9 Fin de la rencontre :

5.9.1 A la fin de la rencontre, le club recevant doit envoyer une archive contenant l'ensemble des documents concernant la rencontre (fichier export.zip). Cette archive doit être envoyée vers un serveur de la Fédération Française de Basket-ball via Internet.

5.9.2 Si la salle dispose d'une connexion internet, l'envoi s'effectue en cliquant sur le bouton « Envoyer » dans l'onglet « Clôture de match » à la fin de la rencontre.

5.9.3 Si la salle ne dispose d'une connexion Internet, l'envoi s'effectue en fermant la rencontre et le logiciel e-Marque. Une fois qu'une connexion Internet est établie, il faut rouvrir la rencontre via le logiciel et procéder en suivant le point 5.9.2.

5.9.4 Si l'ordinateur e-Marque ne peut pas être connecté à Internet dans la salle, il faut copier le fichier de la rencontre export.zip sur un support de stockage externe (clé USB, ...), puis, depuis un autre ordinateur connecté à Internet, se rendre sur le site de la FFBB, puis soit cliquer sur le pavé e-Marque (partie bloc-notes de la page d'accueil du site), soit sélectionner l'onglet FFBB, puis OTM, puis e-Marque. L'envoi s'effectue en sélectionnant le fichier export.zip sur le support de stockage externe (bouton « parcourir ») et en validant. Il convient d'attendre que le message de confirmation de l'envoi s'affiche.

5.9.5 Le groupement sportif recevant doit s'assurer que la feuille et le résultat sont disponibles sur FBI avant 21h00 le dimanche. Si l'export automatique de la feuille de marque électronique ne met pas à jour automatiquement le score de la rencontre, il appartient au groupement sportif recevant de procéder à la saisie manuelle de ce score.

5.9.6 En cas de résultats non saisis le dimanche soir à 21Heures, ou de feuille non exportée, une pénalité financière par résultat non saisi, sera infligée au groupement sportif fautif (voir dispositions financières en vigueur). Vous devez dans tous les cas, si vous voyez que les scores n'ont pas été incrémentés en même temps que la feuille, saisir les scores.

5.9.7 : Le groupement sportif doit conserver toutes les archives de rencontres E marque sur l'ensemble de la saison sportive (historique en pdf, etc...). A tout moment de la saison sportive, la commission sportive délégataire peut exiger la mise à dispositions de ces données.

6. CLASSEMENT – ATTRIBUTION DES POINTS

Pour une rencontre gagnée : 2 points

Pour une rencontre perdue ou perdue par défaut : 1 point

Pour une rencontre perdue par pénalité ou par forfait : 0 point

DISPOSITIONS PARTICULIERES AU CHAMPIONNAT PRE REGIONAL MASCULIN

Composition : le comité de la Vienne organise un championnat **Pré Régional Masculin (PRÉ RÉGIONAL MASCULIN)** issu du championnat sénior de la saison sportive précédente.

Organisation : poule unique, matchs aller et retour.

Champion : l'équipe classée première à l'issue de ce championnat est déclarée championne de la Vienne Pré Régional Masculin.

Montée : les équipes classées première et seconde accèdent au championnat régional RM3, sous réserve des dispositions prévues dans les règlements des championnats régionaux.

Descente : l'équipe classée dernière est relégué en DM2. Des relégations supplémentaires peuvent avoir lieu si une ou plusieurs équipes sont reléguées du championnat régional. L'équipe dernière de PRM peut également être maintenue en PRM.

Une équipe par club : aucun club ne peut avoir deux équipes dans ce championnat. En conséquence, l'équipe la mieux classée reste en PRÉ RÉGIONAL MASCULIN pour la saison suivante. Notamment, suite à une descente de RM3, l'équipe réserve est reléguée automatiquement.

La liste des 5 brûlés doit être transmise à la Commission Sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.

DISPOSITIONS PARTICULIERES AU CHAMPIONNAT DM2 – DEPARTEMENTAL MASCULIN 2

Composition : le Comité de la Vienne organise un championnat **Départemental Masculin 2 (DM2)**.

Organisation : poule unique ou 2 poules de brassage avec match aller uniquement lors de la 1ère phase, suivies de poules de niveau, selon le nombre d'équipes engagées dans cette catégorie.

Les 2 poules de niveau issues des rencontres « aller » sont ensuite transformées en poule DM2 pour le niveau le plus fort et DM3 pour le niveau le plus faible.

Champion : l'équipe classée première à l'issue du championnat DM2 est déclarée championne DM2 de la Vienne.

Montée : l'équipe classée 1^{ère} de DM2 à l'issue de ce championnat accède au PRÉ RÉGIONAL MASCULIN. Selon les repêchages qui pourraient avoir lieu, en RM3, une ou plusieurs équipes supplémentaires pourraient accéder à la catégorie PRM.

Descente : les équipes classées dernière et avant-dernière sont reléguées en DM3, lorsque le nombre d'équipes permet la création de cette poule. Des relégations supplémentaires peuvent avoir lieu selon les descentes du championnat régional.

Une équipe par club : dans le cas où un championnat DM3 est créé, aucun club ne peut avoir deux équipes dans ce championnat. En conséquence, l'équipe la mieux classée reste en DM2, l'autre évolue en DM3.

La liste des 5 brûlés doit être transmise à la Commission Sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.

DISPOSITIONS PARTICULIERES AU CHAMPIONNAT DM3 – DEPARTEMENTAL MASCULIN 3

Dans la mesure où un nombre suffisant d'équipes s'engage, la poule DM 3 peut être créée.

L'équipe classée 1ère à l'issue de ce championnat est déclarée championne DM3 de la Vienne et accède à la DM2.

Une ou deux autres équipes peuvent être le cas échéant repêchées pour accéder au championnat DM2.



DISPOSITIONS PARTICULIERES AU CHAMPIONNAT PRE REGIONAL FEMININE

Composition : le comité de la Vienne organise un championnat PRÉ RÉGIONAL FÉMININE.

Organisation : poule unique, matchs aller et retour.

Si avant la constitution du championnat le nombre d'équipes engagées est insuffisant, un regroupement avec un département voisin peut être envisagé.

Championne : l'équipe classée première à l'issue de ce championnat est déclarée championne de la Vienne PRÉ RÉGIONAL FÉMININE.

Les équipes classées première et seconde à l'issue de ce ~~du~~ championnat accèdent à la catégorie RF3.

Descente de Pré Régional Féminine : dans le cas où un nombre suffisant d'équipes s'engage pour le championnat de la prochaine saison, deux poules sont composées : une poule PRÉ RÉGIONAL FÉMININE et une poule DF2.

DISPOSITIONS PARTICULIERES AU CHAMPIONNAT DF2 – DEPARTEMENTAL FEMININ 2

La poule DF2 est composée, d'après le classement du championnat PRÉ RÉGIONAL FÉMININE de la saison 2018/2019, du nombre d'équipes nécessaires en partant de la dernière et en remontant le classement de ce championnat.

Dans le cas où un championnat DF2 est créé, aucun club ne peut y engager deux équipes ; en conséquence, l'équipe étant la mieux classée de la saison 2018/2019 reste en PRÉ RÉGIONAL FÉMININE, et la seconde en DF2.

Championne : l'équipe classée première à l'issue de ce championnat est déclarée championne de la Vienne DF2.

La liste des 5 brûlés doit être transmise à la Commission Sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.



REGLEMENT DU CHALLENGE FAIR-PLAY

Article 1 : Le challenge du fair-play est organisé par le comité de la Vienne de basket-ball pour la saison 2019-2020.

Article 2 : Il concerne les différentes rencontres des championnats départementaux seniors masculins et féminins à désignations obligée (PRM et PRF).

Article 3 : Pour mener à bien cette mission, le comité départemental de basketball de la Vienne crée une commission qui sera composée d'un membre de chacune des commissions suivantes :
Coupe de la Vienne, Règlements – Qualifications, Fair Play, Sportive, CDO - Officiels.
Elle a en charge de gérer ce challenge et d'en déterminer le lauréat.

Article 4 : Les équipes seront évaluées :

4.1 - Sur la base des critères définis à l'article 5 du présent règlement et selon un barème de points de pénalité établi par la commission.

Il est édité et communiqué à tous les clubs. La liste n'est pas exhaustive :

La commission se réserve le droit, en fonction des circonstances, d'intégrer à cette liste tel ou tel fait à caractère antisportif non prévu dans le présent règlement et de le soumettre à l'avis du comité directeur à l'issue de la saison.

4.2 - Sur l'évaluation des arbitres à l'issue de chaque rencontre définie à l'article 6 du présent règlement.

Une feuille d'évaluation devra être remplie par les arbitres et devra être envoyée au comité de basketball de la Vienne par l'arbitre 1.

L'attribution du challenge récompense l'équipe la moins pénalisée.

En cas d'égalité, le challenge sera attribué après tirage au sort par la commission.

Article 5 : Barème des pénalités pour l'équipe concernée (malus) :

Critères	Cotation
Faute technique joueur, entraîneur, banc	6 points
Faute disqualifiante	9 points
Fraudes diverses (identité, qualification ...)	20 points
Ouverture d'un dossier disciplinaire	15 points
Forfait ou rencontre perdue par pénalité	10 points
Licence non présentée (par licence)	2 points
Absence de délégué de club	6 points

Article 6 : Barème d'évaluation des arbitres à chaque rencontre (bonus) :

Critères	Cotation
État d'esprit des joueurs/joueuses et coach de l'équipe recevante	Très fair play : 5 points
État d'esprit des joueurs/joueuses et coach de l'équipe visiteuse	Fair play : 3 points
Etat d'esprit du coach de l'équipe recevante	Moyennement fair play : 1 point
Etat d'esprit du coach de l'équipe visiteuse	Pas fair play du tout : 0 point
Attitude de l'équipe recevante après la rencontre	
Attitude de l'équipe visiteuse après la rencontre	



Article 7 : Un classement sera effectué et communiqué à la fin de la saison.

Pour l'établir, la commission prendra en compte les points de bonus sur la base des critères définis à l'article 6 auxquels seront retirés les points de malus définis à l'article 5).

La commission est la seule compétente en cas de litiges, et ses décisions sont sans appel.

Une modification du règlement pourra être effectuée sur proposition de la commission, pour la saison suivante.

L'équipe lauréate recevra une récompense définie par la commission.

Le comité de basketball de la Vienne informera les autorités (Ligue, CDOS, municipalité de l'équipe lauréate du challenge du Fair-Play).





CHALLENGE DU FAIR-PLAY

2019/2020

Pourquoi ce challenge ? C'est le choix du comité pour récompenser en fin de saison les 2 équipes les plus fair play envers les officiels et les autres équipes.

Identification de la rencontre (à remplir obligatoirement)

Date de la rencontre : .. / .. /2019/2020	Lieu de la rencontre :
Nom de l'équipe A recevante :	Numéro de la rencontre :
Nom de l'arbitre 1 :	Nom de l'équipe B visiteuse :
Nom de l'arbitre 2 :	

Evaluation du fair-play de la rencontre : 4 appréciations possibles

Très fair-play 5 points 	Fair-play 3 points 	Moyennement fair-play 1 point 	Pas fair-play du tout 0 point 
--	---	---	---

Tableau à remplir par les arbitres : <i>Mettre une croix dans la case choisie</i>				
Etat d'esprit des joueurs/joueuses de l'équipe A recevante				
Etat d'esprit du coach de l'équipe A recevante				
Etat d'esprit des joueurs/joueuses de l'équipe B visiteuse				
Etat d'esprit du coach de l'équipe B visiteuse				
Attitude de l'équipe A recevante après la rencontre				
Attitude de l'équipe B visiteuse après la rencontre				

Signatures obligatoires :

Arbitre 1 :	Commentaire (facultatif) :
Arbitre 2 :	Commentaire (facultatif) :

Document à retourner par mail à repcdo86@viennebasketball.org

DISPOSITIONS PARTICULIERES AU CHAMPIONNAT U 20 M ET F

Composition : le comité de la Vienne organise un championnat départemental U20M et un championnat départemental U20F selon le nombre d'engagements enregistrés.

Organisation : Poule unique, match aller et retour. La saison se déroule par une formule championnat en matchs aller et retour.

Champion : l'équipe classée première à l'issue de ce championnat est déclarée championne de la Vienne U20. La liste des 5 brûlés doit être transmise à la Commission Sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur. La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.

DISPOSITIONS PARTICULIERES AU CHAMPIONNAT U 18F

Composition : le comité de la Vienne organise un championnat départemental U18F.

Organisation : un championnat en deux phases est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées, et en fonction d'éventuelles montées vers le championnat régional.

Ce championnat peut selon les années être combiné avec un championnat U18F d'un département voisin.

La seconde phase se déroule à partir de début janvier, soit uniquement avec des équipes du CD 86 ou avec des équipes d'un département voisin.

Le calendrier et le règlement U18F sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'engagements.

Championne : Le titre de championne de la Vienne sera déterminé en début de saison en fonction de la formule retenue, avec ou sans Play off.

En cas de championnat avec un autre département, l'équipe déclarée championne de la Vienne Excellence sera l'équipe la mieux classée de la poule forte de cette compétition.

Si plusieurs poules de U18F, il y aura un titre de championne Excellence, un titre de championne Promotion Excellence, voire Honneur.

La liste des 5 brûlées doit être transmise à la Commission Sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur dans le département d'origine de l'équipe concernée.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.

DISPOSITIONS PARTICULIERES AU CHAMPIONNAT U 17 M

Composition : le comité de la Vienne organise un championnat départemental U17M.

Organisation : un championnat en deux phases est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées, et en fonction d'éventuelles accessions en championnat interdépartemental.

L'équipe terminant 1^{ère} de la poule qualificative au championnat interdépartemental participera obligatoirement en 2^{ème} phase au championnat interdépartemental.

La 2^{ème} phase du championnat département U17 M débute début janvier avec un championnat Excellence, Promotion Excellence et un championnat Honneur en fonction du nombre d'équipes.

Champion : l'équipe classée première à l'issue de chacun de ces championnats est déclarée championne de la Vienne (champion Excellence, Promo Excellence et Honneur).

La liste des 5 brûlés doit être transmise à la Commission Sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés.



II - REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES (U9, U11, U13, U15) SAISON 2019 – 2020

DISPOSITIONS GENERALES

Pour toute disposition autre que celles ci-dessous, se référer au règlement fédéral et aux règlements sportifs de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

1. Généralités

- 1.1** Tout joueur doit être titulaire de la licence FFBB pour participer aux compétitions.
- 1.2** **1.2.1** Les équipes de jeunes U9, U11, U13 et U 15 participant à un championnat ou à une coupe doivent obligatoirement être accompagnées par un membre majeur licencié à la FFBB.
- 1.2.2** Tout entraîneur d'une équipe de U9 à U15 doit être régulièrement qualifié avec une licence JC, TC, JL ou OC.
- 1.3** **1.3.1** La défense de zone est interdite jusqu'en catégorie U 15 incluse. L'application de la technique de jeu de défense homme à homme (ou défense individuelle tout terrain) est obligatoire.

En cas de contestation d'un club, un technicien se déplacera pour observer les rencontres qui suivent. Si les faits sont avérés, la rencontre est déclarée perdue pour l'équipe fautive. En cas de récidive, la sanction est match perdu avec pénalité.

1.3.2 Aucun joueur de la catégorie U9, U11, U13 ne peut participer à plus d'une rencontre officielle dans le même week-end sportif (le week-end sportif s'étend du vendredi soir au dimanche soir).

Un joueur des catégories U15 ou U14 peut participer à deux rencontres par week-end sportif mais uniquement pour des compétitions de la catégorie U15.

1.3.3 Tout club engageant plusieurs équipes dans un même championnat, même niveau est soumis à la règle des équipes personnalisées. La liste des joueurs composant chaque équipe doit parvenir à la Commission Sportive Jeunes avant le début du championnat.

Les joueurs ne peuvent en aucun cas changer d'équipe en cours de saison, sauf demande écrite aux commissions sportives Jeunes et CSRQ.

1.3.4 Tout club engageant plusieurs équipes dans des championnats de même catégorie d'âge mais de niveau différent, doit fournir à la Commission Sportive Jeunes la liste des 5 joueurs-ses "brûlés(es)" des différentes équipes avant le début du championnat.

1.3.5 Les rencontres doivent être jouées aux jours et horaires prévus.

1.3.6 La programmation des rencontres (nombre limité à 5 rencontres sur la tranche après-midi et soirée le samedi) doit prévoir un laps de temps suffisant entre chaque rencontre pour absorber les éventuels retards consécutifs à des événements imprévus et ne pas mettre en péril le respect des horaires des rencontres restant à jouer. La commission sportive délégataire se réserve le droit de modifier tout horaire ne respectant pas ce principe.

En toute hypothèse, la commission sportive délégataire est compétente pour fixer l'heure et la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou de la date officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.

- 1.4** Les horaires sont tous saisis sur FBI.



2. Date et Horaires

Samedi	U11 ; U13, U15	10h30 ou 11H00 avec accord des deux clubs
	U11 et U13	Entre 13h00 et 18h
	U15	Entre 13h00 et 19h
Dimanche	U13 et U15	10h30 avec accord des deux clubs
	U15	13h30 avec accord des 2 clubs

Horaires non saisis sur FBI en temps voulu : lorsque le groupement sportif n'a pas saisi les horaires des rencontres dans les délais impartis, la commission sportive fixe l'horaire en respectant les horaires ci-dessous.

Équipes jeunes :

- 1 match : Samedi 15h00
- 2 matchs : Samedi 14h30 et 16h30

Tout horaire non saisi est imposé par la commission sportive délégataire et ne peut pas faire l'objet d'une demande de modification.

Les clubs ont la possibilité après entente préalable et accord de la Commission Sportive Jeunes d'inverser ou d'avancer les rencontres (saisir sur FBI : demande de dérogation).

En cas de problème de dernière minute, si un match n'a pas lieu pour raison de forfait ou de retard d'équipe une feuille de match doit être établie mentionnant la cause du forfait ou du retard.

3. FEUILLE E-MARQUE

La feuille e-Marque est obligatoire pour les rencontres de toutes les catégories de U11 à U15. Se référer au même chapitre dans les dispositions générales championnats séniors, U17, U20.

Important : dans tous les cas, le club recevant envoie la feuille électronique e-Marque, et en saisit le résultat sur le module FBI. Pour la catégorie U11 obligatoirement, envoi de l'historique en PDF, qui se trouve dans le fichier E Marque de la rencontre.



Championnat U 11 M et F

Les rencontres de ce championnat sont organisées en fonction du nombre d'équipes engagées suite au rassemblement du CREPS.

Les règlements, si non modifiés dans notre annuaire, sont ceux de la Ligue et de la FFBB

En catégorie U11 M et F, ce sont des équipes personnalisées, au vu des inscriptions que vous transmettez au Comité

Cependant, si un joueur de l'équipe 2, 3 ou 4 s'avère progresser pour accéder à la poule 1, la composition des équipes personnalisées peut être modifiée après accord de la Commission Sportive Jeunes

En cas de blessure de longue durée d'un ou plusieurs membres d'une même équipe, sa composition peut être modifiée après accord de la Commission Sportive Jeunes

A l'issue d'une première phase de compétition, des groupes de niveaux sont établis et un nouveau championnat débute en janvier.

Les points attribués pour une victoire sont 3 points, un match nul 2 points et une défaite 1 point.

Pour les rencontres U11, se référer au calendrier sportif (à la fin de l'annuaire).



Nouvelles dispositions réglementaires Championnat U11 -Saison 2019-2020

« Esprit » du jeu en U11	Avant chaque rencontre, une courte entrevue a lieu entre les deux encadrants et le ou les arbitres pour permettre de s'accorder sur l'arbitrage-et les tolérances à appliquer en fonction du niveau de jeu de chaque équipe. L'échauffement fait partie de la rencontre. Le responsable d'équipe doit encadrer ce temps de pratique avant la rencontre. Nous devons développer les qualités athlétiques de nos jeunes. C'est pourquoi la règle chaque joueur doit jouer 1 période est importante dans le cadre de la formation du joueur et de la joueuse.
Encadrement	Encadrer des U11, c'est avant tout les encourager en ayant un discours positif.
Dimension et Equipements	- Hauteur des paniers : en masculin et en féminin : 2m60 - Ballon : Taille 5
Effectif	- La rencontre se déroule en 4x4 (8 joueurs maximum).
Durée d'une rencontre	- Temps de jeu : 4 périodes de 6 minutes décomptées. - Temps mort possible. - Le match nul existe, il n'y a pas de prolongation
Changement des joueurs	- Chaque joueur devra participer au minimum à 1 période complète lors de la rencontre
Mixité	- La mixité est autorisée, les équipes mixtes jouent uniquement dans les rencontres garçons
Règles particulières	- Tir à 3 points comptabilisé. - Non application de la règle du retour en zone. - Tolérance de la règle des 3, 5 et 8 secondes - Défense individuelle tout terrain obligatoire. - Lancer franc au-delà de la 4^{ème} faute d'équipe
Arbitrage	- Les arbitres doivent faire la bonne gestuelle et expliquer rapidement leurs coups de sifflet pour permettre aux joueurs de mieux appréhender les règles. Ils doivent également s'adapter à la catégorie U11 lorsqu'ils arbitrent - Les arbitres ne touchent pas la balle en zone arrière sauf sur les fautes et sur les changements.



5.2 - CHAMPIONNAT U 13 M et F

Un championnat en deux phases est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées, et en fonction d'éventuelle montée vers le championnat interdépartemental pour les masculins ou régional pour les féminines en janvier.

La première phase se déroule jusque mi-décembre, sur engagement des équipes en fonction du niveau proposé aux clubs. A partir de janvier, des poules de niveaux sont composées à partir des résultats de la première phase.

Il est attribué : ➤ 0 point pour forfait ou pénalité
➤ 1 point pour une défaite
➤ 2 points pour une victoire

Le classement est établi en fonction du nombre de points obtenus, du point average particulier, et du point average général dans cet ordre de priorité.

La formule du championnat sera adaptée au nombre d'équipes engagées.

Les ballons utilisés sont de taille 6, la hauteur des paniers est de 3,05m.

La durée des rencontres est de 4 périodes de 8 minutes,

La mi-temps est de 10 minutes.

En cas de score paritaire en fin de rencontre une prolongation d'une durée de 5 minutes est appliquée. Cette disposition est renouvelée autant que nécessaire afin d'obtenir un score non paritaire à l'issue d'une période de prolongation

Le nombre de joueurs brûlés ou joueuses brûlées est de 5 par équipe.

Ces listes de brûlés(es) et d'équipes personnalisés(es) sont transmises à la Commission Sportive Jeunes, avec copie au secrétariat administratif une semaine avant le début du championnat.

La non-réception de ces listes en temps voulu entraînera la pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

La mixité est autorisée en U13M mais interdite en U13F.

Les équipes classées premières de leurs niveaux à l'issue de la compétition sont déclarées respectivement championnes de la Vienne de leurs niveaux



L'équipe terminant première de la poule qualificative au championnat interdépartemental pour les masculins ou régional pour les féminines participe obligatoirement à la 2^e phase du championnat interdépartemental ou régional.

Un championnat en deux phases est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées, et en fonction d'éventuelles accessions au championnat interdépartemental ou régional.

Selon le nombre d'équipes engagées, une première phase peut être organisée avec le CD 79.

Si lors de la 2eme phase trop peu d'équipes s'engagent en département le regroupement avec le CD79 peut être envisagé.

Il est attribué : ➤ 0 point pour forfait ou pénalité

➤ 1 point pour une défaite

➤ 2 points pour une victoire

Le classement est établi en fonction du nombre de points obtenus, du point average particulier, et du point average général dans cet ordre de priorité.

Les ballons utilisés sont de taille 6 pour les filles, 7 pour les garçons, la hauteur des paniers est de 3,05m.

Le nombre de joueurs-ses brûlés(ées) est de 5 par équipe.

La mixité est interdite.

La durée des rencontres est de 4 périodes de 10 minutes, la mi-temps est de 10 minutes

En cas de score paritaire en fin de rencontre, une prolongation d'une durée de 5 minutes est appliquée. Cette disposition est renouvelée autant que nécessaire afin d'obtenir un score non paritaire à l'issue d'une période de prolongation.

La liste des 5 brûlés(es) et les listes personnalisées doivent être transmises à la Commission Sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de ces listes en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

L'équipe terminant première de chaque niveau est déclarée championne de la Vienne.



**REGLEMENT DE LA COUPE DE LA VIENNE
SÉNIORS ET JEUNES - SAISON 2019 – 2020**

**Pour la Coupe de la Vienne, l'E Marque est obligatoire pour toutes les rencontres.
La feuille de marque électronique sera exportée avant le dimanche soir 21 H**

ARTICLE 1

Le Comité départemental Vienne de Basket-ball organise une épreuve appelée COUPE DE LA VIENNE, ouverte uniquement aux équipes U15 M et F, U17 M et U18 F, U20 M et F, Séniors Masculines et Féminines régulièrement engagées dans les championnats départementaux et RF3 et RM3.

L'E Marque est obligatoire pour toutes les rencontres.

Pour la Coupe de la Vienne, l'E Marque est obligatoire pour toutes les rencontres.

Les équipes départementales engagées en trophée régional ou en coupe régionale (LNABB) ou coupe de France, ne peuvent pas participer à la Coupe de la Vienne.

Un droit d'engagement de 28 euros est demandé à chaque équipe sénior engagée.

L'engagement des équipes Jeunes de U15 à U20 est gratuit.

ARTICLE 2

La Coupe de la Vienne est ouverte à tous les joueurs et à toutes les joueuses licenciés du CD86 dans les catégories concernées.

La coupe de la Vienne étant considérée comme une compétition unique, la règle fédérale de personnalisation s'applique aux clubs engageant plusieurs équipes dans la même catégorie d'âge.

Les clubs qui auront 2 équipes séniors ou jeunes engagées devront avant la première journée de coupe de la Vienne, donner leur liste de joueurs (ses) personnalisée (pas de changement de personnalisés en cours de saison).

Sans réception de cette liste de joueurs(ses) personnalisés, il sera appliqué une pénalité financière comme prévu dans les dispositions financières.

Peuvent participer à la coupe :

- Les joueurs et joueuses de niveau départemental, de RF3 et RM3, ainsi que les joueurs non brûlés de RM2 et RF2

- Ne peuvent pas participer les joueurs brûlés de RM2 et RF2, ainsi que tous les joueurs et joueuses ayant évolué en Pré Nationale (PNF ou PNM), ainsi que ceux ou celles évoluant en championnat régional jeunes 1ère division.

Tout joueur et toute joueuse ayant évolué au moins une fois en championnat de France ne peut pas participer, quelle que soit la catégorie d'âge.

ARTICLE 3

Tout groupement sportif désirant participer à la Coupe de la Vienne, doit faire parvenir l'**inscription** de son ou de ses équipes à la Commission Coupe de la Vienne **avant le 15 Octobre**.

Les groupements sportifs doivent être régulièrement affiliés à la Fédération Française de Basket Ball pour la saison en cours.

Les joueurs et les joueuses doivent être régulièrement licenciés et régulièrement surclassés le cas échéant pour la saison en cours, dans le groupement sportif avec lequel ils disputeront la Coupe de la Vienne.

ARTICLE 4

Selon le nombre d'équipes engagées, l'épreuve peut compter des tours supplémentaires durant les vacances scolaires.



ARTICLE 5

Pour tout règlement non indiqué sur ce document, la compétition se déroulera selon les règlements de la Fédération Française de Basket Ball.

Le temps des matchs sera identique aux compétitions départementales.

En cas de résultat nul à la fin du temps de jeu réglementaire, le jeu doit être continué par une prolongation de 5 minutes ou par autant de périodes de 5 minutes qu'il sera nécessaire pour qu'un résultat positif soit obtenu.

ARTICLE 6

Les dates retenues pour la Coupe de la Vienne sont les suivantes :

1er tour : 2 - 3 novembre 2019 Ou 21 décembre selon possibilité	2^e tour : 25 - 26 janvier 2020
	3^{ème} tour : 21 - 22 Mars 2020
	1/2Finale : 18 - 19 avril 2020

Finales de la Coupe de la Vienne	30 - 31 Mai 2020
---	-------------------------

Le programme des finales sera établi par le comité dans le mois suivant le choix du club recevant et communiqué à l'ensemble des clubs encore qualifiés.

Sauf exception validée par le comité la finale se déroulera sur 2 jours si le club ne dispose que d'un seul gymnase, ou sur 1 journée si le club dispose de 2 gymnases proches.

Comme pour les championnats, les clubs désirant jouer une rencontre à une autre date que celle indiquée dans le tableau ci-dessus (hormis la finale) peuvent le faire aux conditions suivantes :

- que le match soit joué avant la date officielle prévue,
- que les 2 clubs soient bien d'accord entre eux
- que les commissions coupe et CDO soient avisées par le biais des demandes de dérogation dans FBI.

ARTICLE 7

La compétition est organisée sous la forme d'un tableau qui prend effet dès le premier tour, sans tête de série avec un tirage au sort intégral. L'équipe de niveau inférieur reçoit.

Lorsque deux équipes de même niveau sont amenées à se rencontrer, un tirage au sort désigne le club recevant. Le tirage au sort est alors effectué par la Commission de la Coupe de la Vienne, en présence des membres du comité et ouvert à tous les clubs.

Les clubs recevants seront informés rapidement.

En cas d'indisponibilité de salle, les clubs sont invités à trouver une solution pour jouer le match avant la date fixée, avec l'accord préalable de la Commission de la Coupe de la Vienne, de la CDO, et des 2 clubs.

Les résultats seront saisis sur FBI par le club recevant, au cas où l'export FBI ne fonctionne pas.

Les finales ont lieu sur terrain désigné à l'avance après candidatures.

ARTICLE 8

Les arbitres sont désignés par la CDO. Les frais d'arbitrage de toutes les rencontres sont à la charge des clubs en présence (selon les modalités retenues pour le championnat, par moitié pour chacun). Les horaires des rencontres sont communiqués à la CDO et à la Commission de la Coupe de la Vienne, via FBI.

ARTICLE 9

Les équipes évoluant dans une division inférieure dans les championnats bénéficient d'un Avantage se décomposant de la façon suivante :

SÉNIORS	RM3 RF3	PRM PRF	DM2 DF2	DM3 DF3
RM3 - RF3	0	10	15	20
PRÉ RÉGIONAL MASCULIN PRÉ RÉGIONAL FÉMININE		0	10	15
DM2 - DF2			0	10
DM3 - DF3				0



Avantage jeunes, la règle d'avantage s'applique en fonction de niveau d'évolution des équipes à la date du match.

U15 / U17	Régional	Inter Départemental	Départemental
Régional	0	7	15
Interdépartemental		0	7
Départemental			0

ARTICLE 10

La feuille de marque électronique est exportée avant le dimanche soir 21 heures.

ARTICLE 11

Tout forfait lors des phases qualificatives (jusqu'à la ½ finale) est sanctionné d'une pénalité financière du montant du forfait correspondant à la catégorie en championnat et, les indemnités d'arbitrage sont à la charge de l'équipe forfait en cas de déplacement indu des arbitres.

Tout forfait tardif signalé après le jeudi soir 21h est sanctionné d'une pénalité financière correspondant à un forfait tardif de la catégorie en championnat.

Tout forfait pour la finale est sanctionné du montant du forfait tardif Séniors pour toutes les catégories d'âge. L'équipe forfait pour la finale est remplacée par son adversaire de la ½ finale.

ARTICLE 12

L'épreuve sera dotée de coupes, trophées ou médailles, qui sont remis aux finalistes.

Le trophée est remis en jeu la saison suivante. Les vainqueurs de la finale peuvent le conserver au sein du club pendant un an, moyennant un chèque de caution de 100 € non encaissé. L'équipe gagnante doit restituer le trophée à la commission Coupe de la Vienne au moins une semaine avant les finales de l'année suivante.

Le trophée reste acquis au club l'ayant gagné trois années consécutives, dans une même catégorie d'âge.

ARTICLE 13

Les fautes techniques et/ou disqualifiantes commises dans le cadre de la Coupe de la Vienne, sont comptabilisées et additionnées avec celles des rencontres du championnat.

ARTICLE 14

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, et, pour toute réclamation, après référence aux règlements généraux de la Fédération Française de Basket Ball, le Bureau du Comité Départemental de Basket Ball de la Vienne prend la décision appropriée, qui est sans appel.

Pour toutes les finales de la coupe de la Vienne, un délégué préalablement désigné par le comité est habilité à trancher tout litige comme juge unique en premier et dernier ressort selon la procédure d'extrême urgence du règlement FFBB.

Si le club organisateur des finales participe à une finale, la table de cette rencontre est neutre ou à défaut tenue par les deux clubs concernés par la rencontre.

ARTICLE 15

Le fait pour un groupement sportif de participer à la Coupe de la Vienne, implique l'acceptation du présent règlement.

Pour toute disposition autre que celles ci-dessous, se référer au règlement fédéral

ORGANISATION GENERALE DU CHAMPIONNAT 3x3 FFBB

Article 1 : Championnat 3x3 FFBB

Le Comité départemental Vienne de Basket-ball de la Vienne organise un championnat 3 X 3 pour la saison 2019-2020. L'E-Marque est obligatoire pour toutes les rencontres.

Article 2 : Calendrier

Le championnat 3x3 FFBB se déroule à partir du 15 octobre jusqu'au 31 mai en deux phases :

- La phase départementale, à partir du 15 octobre jusqu'à fin mars, est appelée « Séries » ;
- La seconde phase, sur une journée, à organiser par la ligue régionale entre avril et mai est appelée « Master de Ligue » pour les meilleures équipes de la phase des « Séries » de chaque comité.

Article 3 : Format de chaque phase

Pour chaque phase, le championnat 3x3 FFBB respecte le format suivant :

- Au minimum 4 équipes engagées par catégorie, pas de maximum ;
- Le comité départemental organise les journées de championnat des Séries, au minimum 4 dates dans l'année, pas de maximum.
- La ligue organise la journée de « Master de ligue » ;
- Chaque journée, le championnat se déroulera sous forme de plateau, le plateau englobera toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.

Le championnat respecte un format standard de plateau défini en fonction du nombre d'équipes par l'Event Maker.

Article 4 : Organisation de la phase départementale, les Séries

Chaque journée des « Séries », conformément à l'article 3, donne lieu à un classement.

Les points sont attribués comme suit :

- Vainqueur de la journée = 100 points ;
- Finaliste = 50 points ;
- Demi-finalistes = 30 points ;
- Quarts de finalistes = 15 points ;
- Equipes éliminées en phase de poule = 5 points ;
- S'il y a deux phases de poules avant les quarts de finale, les équipes éliminées dans la première phase marquent 5 points et les équipes éliminées dans la seconde phase marquent 10 points.

Le nombre de points attribués pour la fin de la compétition reste inchangé.

Chaque Comité du ressort d'une même Ligue Régionale doit établir son classement final de la phase des « Séries » selon les mêmes modalités.

A l'issue de l'ensemble des journées du championnat, le classement général des « Séries » est établi.

Le titre de Champion Départemental est attribué à l'équipe qui termine première des « Séries » au nombre de points.

Les champions des Séries sont automatiquement qualifiés pour le Master de Ligue.

Article 5 : Organisation de la phase régionale, le Master de Ligue

La Ligue Régionale organise entre début avril et mi-mai une journée 3x3 réunissant 16 équipes : le Master de Ligue.



Pour réunir ces 16 équipes, les champions des Séries et les meilleurs deuxièmes de chaque comité du ressort territorial de la Ligue seront qualifiés.

S'il n'y a pas 16 équipes, même système pour les meilleurs troisièmes et meilleurs quatrièmes. Cette journée sera organisée sous forme de plateau, avec 4 poules de 4. Se disputeront ensuite des quarts de finale, demi-finale et la finale.

Le titre de Champion Régional est attribué à l'équipe vainqueur de la finale.

Article 6 : Equipes à égalité

Egalité sur une journée des « Séries », à la fin de la phase départementale des « Séries » de saison :

En cas d'égalité de deux équipes ou plus, elles seront départagées et classées en fonction de leurs meilleurs résultats sur toutes les journées de championnat (Nombre de finales, nombre de demi-finales etc...).

Article 7 : Finances

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 FFBB doit être en règle financièrement avec la FFBB et ses structures déconcentrées au moment de l'engagement de son équipe.

Article 8 : Engagements

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 FFBB adresse l'engagement de chacune de ses équipes au comité départemental au plus tard le 15 septembre de la saison en cours et s'acquitte des droits financiers.

Un club peut engager des équipes dans plusieurs catégories ou plusieurs équipes dans une même catégorie ; dans ce dernier cas, elles peuvent être engagées dans la même poule.

Sous réserve de l'accord du Comité, une équipe peut rejoindre le championnat en cours jusqu'à la deuxième journée.

Elle marquera alors zéro point sur la 1ère journée du championnat.

L'inscription des équipes par le club

Article 9 :

1/ Catégories

Le championnat 3x3 FFBB est proposé aux catégories suivantes :

- U15 Garçon et Fille (mixité possible) ;
- U18 Homme et Femme ;
- U23 Homme et Femme ;
- Seniors Homme et Femme ;

2/ Surclassements

Des surclassements sont possibles dans les conditions de l'article 47 du présent Règlement et de l'article 9 du Règlement Médical de la FFBB.

Article 10 : Nombre de joueurs

Chaque équipe est composée de quatre joueurs minimum et de sept joueurs maximum ; les effectifs ne peuvent plus être modifiés jusqu'à la fin du championnat lorsque la liste qui est déposée au comité départemental comporte sept joueurs.

Si la liste comporte moins de sept joueurs, il est possible, pour le club tout au long de la saison, d'ajouter des joueurs, sans en retirer, pour arriver à un maximum de sept.

La liste comportant ce ou ces nouveaux joueurs devra être validée par le comité départemental au plus tard sept jours avant la ou leur première participation de ce ou ces joueurs à une rencontre officielle. Lors de chaque journée, seuls quatre joueurs issus de la liste validée, peuvent participer aux rencontres et sont désignés avant le début de leur première rencontre.



Article 11 : Licences

Tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux différents championnats 3x3 FFBB.

Tout entraîneur, ref, superviseur 3x3, correspondant 3x3/Event Maker doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux différents championnats 3x3 FFBB et d'y exercer cette fonction.

Article 12 : Formulaire d'inscription

Pour l'engagement de chaque équipe, un formulaire d'inscription est nécessaire et accessible en ligne sur le site de la FFBB. Ce formulaire doit être renvoyé complet au comité départemental au plus tard le 15 septembre de la saison en cours.

Article 13 : Organisation d'un Open de la SUPERLEAGUE ou de la JUNIORLEAGUE

Chaque club qui inscrit une ou plusieurs équipes doit organiser un Open (tournoi hors championnat) de la SUPERLEAGUE 3x3 FFBB ou de la JUNIORLEAGUE 3x3 FFBB et doit renseigner sur le formulaire d'inscription la catégorie de l'Open organisé (Open Start ou Open Plus), conformément aux Règlements Généraux du 3x3.

Indifféremment du nombre d'équipes inscrites par un club, ce dernier devra organiser au minimum un tournoi Open Start lors de la saison.

A la fin de la saison, la FFBB vérifie l'organisation effective de cet Open.

Article 14 : Correspondant 3x3

Chaque club doit avoir un correspondant 3x3 identifié au moment de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Ce dernier fait le lien entre la fédération, ses structures déconcentrées et les clubs concernés ; il a en charge le suivi des championnats pour son club.

Les actions du Comité Départemental

Article 15 :

Le Comité Départemental enregistre les inscriptions et organise les journées des Séries, transmet son classement à la fin du championnat à la Ligue Régionale, pour la constitution de la phase Master de Ligue.

Article 16 :

Le Comité Départemental détermine le calendrier de la phase départementale du championnat en respectant les dates des Séries, soit entre mi-octobre à fin mars.

Article 17 :

Au plus tard avant le 1er octobre de la saison en cours le Comité Départemental fixe au minimum 4 dates dans son calendrier sur la saison pour organiser ces journées de championnat.

Le Comité peut aussi éventuellement faire un appel à candidature auprès des clubs pour trouver des sites recevant les journées.

A la fin de la phase des Séries, le Comité transmet son classement du championnat à la Ligue Régionale pour la constitution de la phase Master de Ligue. .

Article 18 : Réclamations

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un événement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Superviseur 3x3 du plateau, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.



Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois les décisions possibles :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement. .

Article 19 :

Chaque Comité Départemental déclare par mail, à l'adresse championnat3x3@ffbb.com son correspondant 3x3 titulaire d'une licence fédérale.

Ce dernier peut former et renseigner les correspondants de clubs à l'Event Maker.

Il saisit des résultats sur l'Event Maker et sur FBI.

Il transmet le nom de l'équipe championne du Comité à la Ligue et le nom des autres équipes susceptibles d'être qualifiées.

Les actions de la Ligue Régionale

Article 20 :

Au regard des classements transmis par les Comités Départementaux de son ressort territorial, la Ligue Régionale enregistre les inscriptions des équipes qualifiées pour le Master de la Ligue.

La Ligue Régionale détermine le calendrier du Master de la Ligue et organise cette journée de compétition entre le 1er avril et mi-mai, soit avant le début des Opens Plus.

Les 16 équipes sont réparties dans 4 poules de 4 équipes.

A l'issue de cette phase de poules, un classement est établi.

Les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale en match à élimination directe.

Les rencontres sont déterminées par l'Event Maker.

Les vainqueurs sont qualifiés pour les demi-finales à élimination directe.

Les vainqueurs des demi-finales sont qualifiés pour la finale.

Le titre de Champion Régional est attribué à l'équipe vainqueur de la finale.

Article 21 : Réclamations

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un évènement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Superviseur 3x3 ou du Correspondant 3x3 du Comité recevant la compétition, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois les décisions possibles :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement....

Article 22 :

Le correspondant 3x3 du Master de la Ligue sera le correspondant 3x3 du Comité recevant la journée de compétition.

Ce dernier peut former et renseigner les correspondants de clubs à l'Event Maker.

Il vérifie la bonne saisie des résultats sur l'Event Maker...



A/ Organisation de la journée

Article 23 : Lieux de pratique et horaires

Chaque salle ou terrain où se disputent des rencontres officielles doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrains de la FFBB.

Le Comité fait un appel à candidature auprès des clubs pour cette organisation.

Les clubs affiliés à la FFBB, disposant de plusieurs salles déclarées dans la base de données fédérale doivent, dès que possible et au plus tard 10 jours avant la rencontre prévue, aviser le comité départemental et les adversaires de l'adresse exacte du lieu où se dispute la rencontre, ainsi que le moyen d'y accéder, sur FBI.

L'horaire est fixé par l'équipe qui reçoit. Cet horaire doit être communiqué au moins une semaine avant aux autres équipes, ainsi qu'au comité départemental.

Article 24 : Horaires pour les jeunes

Concernant les catégories Jeunes (U18 et U15), les journées sont prévues, sauf cas exceptionnel, les mercredis et samedis après-midi jusqu'à 18h00, ainsi que le dimanche de 9h00 à 18h00. Pendant les vacances scolaires de la zone concernée, ces catégories pourront jouer tous les jours de la semaine.

Article 25 : Jours de matchs

Les matchs peuvent se dérouler en semaine ou le week-end.

Pour la catégorie jeune, pendant les vacances scolaires de la zone concernée, ces catégories pourront jouer tous les jours de la semaine.

Article 26 : Correspondant 3x3

Les clubs recevant désignent un correspondant 3x3. Il organise la journée de compétition :

- Il prépare la salle (paniers, tables de marque, bancs des remplaçants) ;
- Il accueille les équipes ;
- Il met à disposition 4 ballons officiels 3x3 pour l'échauffement des équipes et les rencontres ;
- Il prévoit deux jeux de chasubles pour le cas où 2 équipes auraient les mêmes couleurs de maillots ;
- Il fournit de l'eau point d'eau) ;
- Il veille au respect des dispositions suivantes en matière de surveillance médicale des compétitions et s'assure notamment de la présence :
 - o D'un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique près des surfaces de compétition et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
 - o D'un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de la salle ou du club.

Article 27 : Correspondant Event Maker

Le correspondant Event Maker du comité peut être la même personne que le correspondant 3x3 du comité, ou une personne différente. Il est présent à l'arrivée des équipes avec la liste transmise par le comité départemental pour effectuer la saisie sur l'Event Maker et sur FBI des équipes et des joueurs présents.

Article 28 : Superviseur 3x3

Le superviseur 3x3 du comité fait le briefing du début de plateau ; il rappelle l'état d'esprit et les valeurs du 3x3, les principales règles du 3x3 ; il insiste sur le fait que tout comportement antisportif entraîne la disqualification de l'équipe.



Le superviseur 3x3 du comité assure le bon déroulement des rencontres dans un état d'esprit de fairplay et veille à ce qu'uniquement les 4 joueurs de chaque équipe participant aux rencontres de la journée soient présents sur le terrain et les bancs de remplaçants.

Le superviseur 3x3 du comité désigne les refs parmi les joueurs des équipes qui ne jouent pas (de préférence des mini poules opposées) et les supervise pendant les rencontres. Il connaît le règlement et peut intervenir à la demande des refs en cas de difficultés à gérer le bon déroulement de la partie.

L'arbitrage par les équipes qui ne jouent pas est obligatoire. Si une équipe refuse les désignations faites à ses joueurs par le superviseur 3x3, elle est immédiatement disqualifiée pour la journée concernée.

Article 29 : Echauffement

La phase d'échauffement a lieu pendant la saisie des informations sur l'Event Maker et l'identification des joueurs (contrôle de la liste des 4 joueurs appelés à jouer la journée, validité de leurs licences). Les équipes qui s'opposent s'échauffent ensemble sur le même panier.

Article 30 : Organisation des terrains

Les poules se déroulent sur deux paniers différents sauf cas particuliers (voir annexe 1).

Article 31 : Refs

Les refs sont les arbitres désignés par le superviseur 3x3 du club recevant, parmi les joueurs d'une équipe ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat.

Ils assurent le bon déroulement de la rencontre selon le règlement officiel 3x3. S'il n'y a pas de chronomètre de jeu identifié pour chaque terrain, ils décomptent les 12 secondes et annoncent les 5 dernières secondes de possession.

Les refs peuvent aussi être des arbitres départementaux, régionaux et nationaux en formation.

Article 32 : Tables de marque et marqueurs

Les tables de marque sont situées dans l'angle du demi-terrain et sont tenues par des marqueurs. Les marqueurs sont les responsables de la table de marque, désignés par le superviseur 3x3 du comité parmi les joueurs d'une équipe ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat. En cas de refus ils entraînent la disqualification de leur équipe pour la journée concernée.

Leur fonction est de gérer :

- Le chronomètre de jeu (manuel ou smartphone) en annonçant les 5 dernières minutes et la dernière minute à haute voix,
- La feuille de marque 3x3 (score et fautes d'équipes) (cf. Annexe 2).

Article 33 : Ballons

Les matchs doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (Taille 6, poids 7).

Article 34 : Coaching

Aucun coach sur le terrain. Le coaching à distance est interdit.

B/ Déroulement :

Article 35 : Constitution d'un plateau de « Séries »

La constitution du plateau de championnat se fait en fonction du nombre des équipes via l'Event Maker. Le correspondant 3x3 du Comité veille au bon déroulement de la journée.



C/ Saisie des résultats :

Article 36 : Event Maker et FBI

Les résultats sont saisis au plus tard le lendemain de la journée de championnat à 12h00 par le correspondant 3x3 du comité :

- Sur FBI ;
- Sur la plate-forme Event Maker FIBA.

Passé ce délai, l'Event Maker ne pourra pas prendre en compte les résultats, et les joueurs ne se verront pas attribuer de points au ranking FIBA.

D/ Forfaits, sanctions et surclassement :

1/ Forfaits, retard et perte par défaut :

Article 37 : Forfait

Une équipe qui déclare forfait pour la journée se voit attribuée 0 point pour la journée concernée.

Au deuxième forfait, l'équipe concernée est désignée comme en « Forfait général » et ne pourra plus prendre part au championnat pour la suite de la saison.

Article 38 : Retard

Au-delà de 15 minutes, une équipe, même régulièrement inscrite, ne pourra participer à la journée de championnat et se verra attribuer 0 points au classement de la journée.

Article 39 : Perte par défaut

Si une équipe quitte le terrain ou si elle n'a plus de joueur apte à jouer en cours de rencontre, le match sera considéré comme perdu par défaut.

2/ Sanctions :

Article 40 : Disqualification de joueurs

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un ref, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour la journée.

Le superviseur 3x3 du club notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le comité départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Président ou au Secrétaire Général de la Ligue Régionale territorialement compétente.

Article 41 : Sanctions disciplinaires

Tout joueur sous le coup d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres de championnat 3x3, de Superleague ou Juniorleague.

Article 42 : Blessures

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

Article 43 : Moins de 3 joueurs

Une équipe avec moins de trois joueurs ne peut pas commencer la journée. Elle est classée dernière de la poule.



Article 45 : Annulation de la journée

Si le Comité Départemental est dans l'incapacité d'organiser la journée, il doit en informer toutes les équipes inscrites et prévoir une date pour organiser ce plateau de Séries annulé.

3/ Surclassement:

Article 46 : Surclassement

Le surclassement est la faculté donnée à un licencié déjà régulièrement qualifié dans sa catégorie de participer dans une catégorie d'âge supérieure.

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin, conformément au règlement médical de la FFBB. Sa date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.

SURCLASSEMENT COMPETITION 3x3 Saison 2019-2020	
CATEGORIE	COMPETITION DEPARTEMENTALE
SENIOR PLUS**	Pas de surclassement
SENIOR	Pas de surclassement
U23*	Pas de surclassement
U18	Vers U23 et/ou Senior : Médecin de famille
U15	Vers U18 : Médecin de famille

* La catégorie U23 fait partie de la catégorie senior mais est réservée aux joueurs de moins de 23 ans

** La catégorie Senior Plus fait partie de la catégorie senior mais est réservée aux joueurs de 35 ans et plus

Tous les cas non prévus au présent règlement sont soumis aux règlements généraux FFBB et sont tranchés le cas échéant par le Bureau Fédéral et soumis à ratification par le Comité Directeur si nécessaire.

Le présent règlement concerne l'organisation des championnats 3x3 FFBB.



Annexe 1 : Feuille de match



FEUILLE DE MATCH 3x3

Lieu :

Compétition :

Date :

Catégorie :

Terrain n° :

Poule :

Nom de l'équipe A :

Nom de l'équipe B :

Fautes d'équipes						
1	2	3	4	5	6	
7	8	9				2 LF
10	11	12	13	14	15	2LF + Poss.

Fautes d'équipes						
1	2	3	4	5	6	
7	8	9				2 LF
10	11	12	13	14	15	2LF + Poss.

Score							
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	

Score							
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	

Equipe Vainqueur

Score Final

Signatures

CAP A

CAP B

Arbitre 1

Arbitre 2
ou Superviseur


Annexe 2: Formulaire d'inscription

FORMULAIRE D'INSCRIPTION CHAMPIONNAT DE CLUB 3X3FFBB SAISON 2019-2020

Nom de l'association ou de la structure :

N° d'affiliation :

Couleurs maillots :

Catégorie de l'équipe engagée :

LISTE DES JOUEURS ENGAGES

Tout joueur présent dans la liste doit avoir un profil FIBA 3x3 validé avec photo

	NOM	PRENOM	N° DE LICENCE	DATE DE NAISSANCE	NOMBRE DE POINTS FIBA 3x3
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

Tournoi de validation organisé : (cocher la case correspondante)



A partir d'une équipe engagée, chaque club est tenu d'organiser un tournoi de la Juniorleague 3x3 (<U18) ou de la Superleague 3x3 (>U18). Ce tournoi peut être interne au club (fête du club, tournoi de Noël, tournoi Parents/Enfants etc...)

CATEGORIES D'AGE COMMUNES AUX LICENCIES - SAISON 2019 - 2020

CATEGORIES	ANNEE DE NAISSANCE
U7	2013 et après
U9	2011 - 2012
U11	2009 - 2010
U13	2007 - 2008
U15	2005- 2006
U17	2003- 2004 et Filles 2002
U20	2000 – 2001 - 2002
SENIORS	1999 et avant

MEDECINS AGREES F.F.B.B. - SAISON 2019 - 2020

MÉDECINS AGRÉÉS FFBB – VIENNE					
211466	APERCE Martine	5 Rue de la Croix du Bourdon	86000	POITIERS	06 87 11 43 71
21406	BAILLARGEAT Jean Pierre	70 Grand'Rue	86370	VIVONNE	05 49 43 41 11
211027	BAUDIER Alain	SAMU 86 -C.H.U./350 Av J Coeur	86000	POITIERS	
21407	BOBIN Serge	79 Avenue de la Libération	86000	POITIERS	05 49 58 21 45
211432	BOUCHAND Philippe	37 Rue de la Forêt	86800	BIGNOUX	05 49 47 57 77 - 06 18 43 65 41
21408	BRUNET Michel	36 Rue René Descartes	86230	ST GERVAIS LES 3 CLOCHERS	05 49 86 00 01
211319	BRUNETEAU Florence	CREPS Poitou-Charentes	86580	VOUNEUIL SOUS BIARD	05 49 36 06 45 - 06 13 39 01 69
211333	BRUNO-STEFANINI F	100 Fbg de la Cueilie Mirebalaise	86000	POITIERS	05 49 88 25 30
211326	CAILLEAU Christophe	9 rue des Châteliers	86600	LUSIGNAN	05 49 43 31 45
21409	CANET Jean Louis	100 Fbg de la Cueilie Mirebalaise	86000	POITIERS	05 49 88 25 30
211120	CANTIN Thierry	3 Rue Jeanne d'Arc	86100	CHATELLERAULT	05 49 21 06 12
211487	CHANSIGAUD Jean Pierre	22 route de Poitiers	86280	SAINT BENOIT	06 08 18 83 99
211639	GUILLARD Vincent	6 Rue Paul Gauvin	86280	SAINT BENOIT	05 49 44 88 35
211387	LE TARNEC Jean Charles	CREPS Poitou-Charentes	86580	VOUNEUIL SOUS BIARD	05 49 36 06 45
211418	MILLE Laurence	4 rue de l'Abreuvoir	86310	ST GERMAIN	05 49 48 02 80
21400	MONTIER Jean Marie	21 Rue de l'Hôtel de Ville	86180	BUXEROLLES	05 49 45 66 45
211064	PICARD Bruno	1 Allée des Quatre Tilleuls	86420	MONT SUR GUESNES	05 49 22 84 87
21381	SELLAM Sylvain	1 Allée des Poirouges	86580	VOUNEUIL SOUS BIARD	05 49 53 33 33
211467	TOUCHARD Michel	12 Bd Anatole France	86000	POITIERS	05 49 41 52 45
211207	VICTOR CHAPLET Valérie	9 rue Outarde Canepetière	86170	NEUVILLE DE POITOU	05 49 51 57 20



COMPTE RENDU du PLATEAU MINI-BASKET



CLUB ACCUEILLANT :

Date du Plateau :

NOM DU RESPONSABLE (COORDONNATEUR DU PLATEAU) : _____

Tél. : _____ -- _____

Adresse Courriel :@.....

CLUB PARTICIPANT / EFFECTIFS :	Nombre total de joueurs	Dont filles
1 -		
2 -		
3 -		
4 -		
5		
6 -		
7 -		
8 -		
Total		

Heure du début du plateau : _____ **Heure de Fin du plateau :** _____

Distribution du goûter :	OUI ☐	NON ☐
Les accompagnateurs d'équipes ont-ils participé à l'animation des jeux ?	OUI ☐	NON ☐
Les matchs ont-ils été arbitrés par des jeunes ?	OUI ☐	NON ☐
Photos jointes :	OUI ☐	NON ☐

Comportement de l'environnement (accompagnateurs d'équipe, parents...) :

Remarques particulières :

Suggestions pour les futurs plateaux :

Lieu, Date et Horaire du prochain plateau :

- Fiche à envoyer à Nicolas TRANCHANT - ☎ : 06 60.77.10.58 -

✉ : commission_baby@viennebasketball.org , copie le Comité Départemental : secretariat_administratif@viennebasketball.org



PLATEAUX U9 - RENCONTRES U11

PLATEAUX U9 - Le samedi uniquement							
2019- 2020	16 Novembre	7 Décembre	25 Janvier	15 Février	14 Mars	4 Avril	16 Mai

Attention :

- Chaque club qui s'engage en école de basket, propose au moins trois dates auxquelles il pourra recevoir les autres équipes.
- Si vous ne disposez pas de salle adaptée à cette manifestation, vous pouvez prendre contact avec un club voisin avec lequel vous pourrez envisager la mise à disposition de sa salle.
- Les rencontres se déroulent de 14 h à 16 heures, ou exceptionnellement de 13 h 30 à 15 h 30.
- Les clubs qui le souhaitent, peuvent organiser le samedi matin de 10 h à 12 h.
- **Les matchs se jouent en 3 contre 3.**
- Le temps de jeu est de 1 fois 6 minutes par rencontre.
- Un ou plusieurs plateaux sont organisés spécialement pour les baby-basket avec des ateliers pour clôturer un ou plusieurs matchs.
- Les affiches sont apposées 1 mois avant la date du plateau dans le gymnase de façon à être vues par les parents, sans omettre de communiquer sur le plateau et sont affichées sur le site du Comité.
- Les clubs accueillant les plateaux remplissent le compte rendu joint et le transmettent au Président de la C^{ion} Mini-Baby-U11 pour une mise en ligne sur le site du Comité.
- Toutes les équipes jouent quatre matchs si possible.
- Un goûter convivial clôture la rencontre.

FETE MINI-BASKET DEPARTEMENTAL *	6 juin 2019 (Lieu à déterminer)
----------------------------------	---------------------------------

Catégories U7, U9 : le matin et U11 l'après midi

INSCRIPTION DE VOTRE ECOLE DE BASKET SAISON 2019 - 2020



club :

Nom et Coordonnées du Responsable :

Nombre de joueurs licenciés U9:

Nombre de joueurs licenciés U7:

Filles

Garçons

**A RETOURNER AU SECRETARIAT
AVANT LE
18 OCTOBRE 2019**

Ci-dessous, les dates retenues pour l'organisation des plateaux.		Je souhaite organiser un plateau dans mon club		Je souhaite jouer le samedi		Je souhaite organiser un plateau spécial Baby	Vos Remarques
		Oui	Non	Matin	Après midi		
16-nov.-2019	10h00 - 12h00					☐ OUI ☐ NON	
	13h30 - 15h30						
	14h00 - 16h00						
7-déc.-2019	10h00 - 12h00					☐ OUI ☐ NON	
	13h30 - 15h30						
	14h00 - 16h00						
25-janv.-2020	10h00 - 12h00					☐ OUI ☐ NON	
	13h30 - 15h30						
	14h00 - 16h00						
15-févr.-2020	10h00 - 12h00					☐ OUI ☐ NON	
	13h30 - 15h30						
	14h00 - 16h00						
14-mars-2020	10h00 - 12h00					☐ OUI ☐ NON	
	13h30 - 15h30						
	14h00 - 16h00						
4-avr.-2020	10h00 - 12h00					☐ OUI ☐ NON	
	13h30 - 15h30						
	14h00 - 16h00						
16-mai-2020	10h00 - 12h00					☐ OUI ☐ NON	
	13h30 - 15h30						
	14h00 - 16h00						
6 juin 2020		FETE DU MINI BASKET catégories U7 - U9 - U11					

Retourner ce questionnaire à : commission_baby@viennebasketball.org , copie le secrétariat du Comité

Pour faciliter notre organisation répondez, même si vous n'avez pas de joueurs aussi jeunes, ou que vous ne souhaitez pas participer à ces rencontres. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou vos idées. Pour plus de renseignements contacter : Nicolas Tranchant 0660771058



COMMISSION TECHNIQUE DE LA VIENNE PROGRAMME SAISON 2019- 2020

I. FORMATION ANIMATEUR MINI-BASKET

Lieu à Confirmer :

Date limite d'inscription Animateur : Vendredi 12 octobre 2019		
	Dates	EXAMEN : Après la fête du Mini-Basket (dernier jour de formation)
JOUR 1	Samedi 19 Octobre 2019 *	
JOUR 2	Samedi 7 Mars 2020 *	
JOUR 3	Samedi 25 Avril 2020 *	

* Ces dates peuvent être modifiées en fonction du calendrier du Comité

Participation OBLIGATOIRE du candidat à la FETE DU MINI BASKET du samedi 6 JUIN 2020.

II. FORMATION INITIATEUR.

Lieu à Confirmer :

Date limite d'inscription Initiateur : Vendredi 31 janvier 2020		
	Dates	
JOUR 1	Samedi 22 Février 2020 *	
JOUR 2	Samedi 18 Avril 2020	
JOUR 3	Mardi 21 Avril <u>ou</u> Mercredi 22 Avril 2020 *	
JOUR 4	Vendredi 8 Mai 2020 *	Au choix des candidats Sur un des deux jours de stage des sélections

* Ces dates peuvent être modifiées en fonction du calendrier du Comité

Coût de la formation Animateur ou Initiateur : 50 € par candidat

Rappel :

- Les candidats devront obligatoirement se libérer de leurs obligations pour être présents aux stages et à la fête du mini-basket.
- Les candidats ne peuvent pas suivre la même année les deux formations : Animateur et Initiateur.
- Si le candidat n'assiste pas à une des dates, le club ou le candidat ne pourra pas prétendre au remboursement de la formation.
- Les formations s'effectuent **sans internat le soir.**

(*)RAPPEL : Si 10 inscriptions ne sont pas enregistrées au Comité départemental, la formation ne pourra avoir lieu.
Les candidats déjà inscrits devront se rapprocher vers les autres comités de la Région pour suivre cette formation



COMMISSION TECHNIQUE DE LA VIENNE PROGRAMME SAISON 2019 – 2020

FORMATION DU JOUEUR : (*Calendrier susceptible d'être modifié au cours de la saison.*)

POUR RAPPEL : **Secteur** = Anciennes ligues (Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine)
Zone Sud Ouest = Ligue Nouvelle Aquitaine + Ligue du Centre
Interzone = Ligue Nouvelle-Aquitaine, Centre, Pays de la Loire et Bretagne

I. SELECTION 2007– 2008 et 2008-2009

⇒ Les entraînements FILLES auront lieu le mercredi au CREPS, à la Halle des Sports (Omar Habbane)

ENTRAINEMENTS de sélections FILLES – CREPS - 17h15 à 18h45				
2019	19-26 SEPTEMBRE	3 – 10 – 17 OCTOBRE	14 – 21 – 28 NOVEMBRE	12 – 19 DECEMBRE
2020	<i>Dates non définies</i>			

⇒ Les entraînements GARÇONS auront lieu le mercredi au gymnase de ST-ELOI à Poitiers de **16h à 17h30**.

ENTRAINEMENTS de sélections GARÇONS – 16h à 17h45				
2019	19-26 SEPTEMBRE	3 – 10 – 17 OCTOBRE	14 – 21 – 28 NOVEMBRE	12 – 19 DECEMBRE
2020	<i>Dates non définies</i>			

2. CAMP INTER COMITE et TOURNOI INTER-COMITE

CIC 2007	Du mercredi 30 octobre 2019 au samedi 2 novembre 2019
TIC 2007	- Parthenay (79) -

3. TOURNOI DES ETOILES :

Du jeudi 2 au samedi 4 janvier 2020 Châteauroux (36) -
--

4. CAMP INTER COMITE :

CIC 2006	Lundi 24 – Mardi 25 – Mercredi 26 février 2020 - CREPS de Boivre -
-----------------	--

5. Stage de sélections :

SELECTIONS 2008-2009 - 2010	Mardi 21 Avril 2020 Mercredi 22 Avril 2020
------------------------------------	--

6. **TOURNOI INTER-COMITE U13 - 2008**

TIC U13	Dimanche 14 juin 2020 - Charentes (16) -
----------------	--

7. **FINALE DEPARTEMENTALE du Challenge U13 BENJAMIN:**

CREPS de Boivre	Mercredi 19 JANVIER 2020
------------------------	--------------------------

8. **TOURNOI DES KIDS**

KIDS	Dimanche 30 mai 2020 – (CD79)
-------------	-------------------------------

*Nota : * TOUTES CES DATES PEUVENT ÊTRE MODIFIEES SELON LE CALENDRIER.*





FICHE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS ANIMATEUR et INITIATEUR - Saison 2019 - 2020

A retourner ce fichier par mail à : williamleconte@yahoo.fr , copie au secrétariat du Comité : secretariat_administratif@viennebasketball.org

Age légal de participation : 16 ans

N°	Nom - Prénom	Club	Adresse	Adresse mail	Téléphone	Date de naissance	Formation désirée
1							
2							
3							
4							
5							

Montant TOTAL de vos inscriptions

Euros

Joindre un chèque de 50 euros par candidat inscrit libellé à l'ordre du :
Comité départemental Vienne de Basket-ball
Au dos du chèque, inscrire « Formation animateur ou initiateur » plus « nom du candidat »

Date des stages :

ANIMATEUR : 19 Octobre 2019 – 7 Mars – 25 Avril et 6 juin 2020* *** Participation obligatoire à la fête du mini-basket pour valider le diplôme ANIMATEUR**

INITIATEUR : 22 Février 2020 – 18 Avril – 21 ou 22 Avril* - 8 Mai 2020 : * (au choix des candidats sur une des journées de stage de sélection)

CLOTURE DES INSCRIPTIONS ANIMATEUR : Vendredi 12 OCTOBRE 2019 -

(*) : Si 10 inscriptions ne sont pas enregistrées pour chaque formation, celle-ci n'aura pas lieu. Les candidats déjà inscrits devront se rapprocher vers les autres comités de la Région pour suivre la formation.



LA CHARTE DES OFFICIELS

Pour toute information sur charte des officiels, il vous suffit d'aller sur le site de la FFBB, dans la partie règlements et choisir le chapitre sur la Charte des Officiels

<http://www.ffbb.com/ffbb/reglements>

RESERVES, INCIDENTS, RECLAMATIONS

6 1 RESERVES

Les réserves concernent : le terrain ; le matériel ; la qualification d'un membre d'équipe.

Elles doivent être obligatoirement signifiées à l'arbitre avant le début de la rencontre par le capitaine en titre ou l'entraîneur. Toutefois, si un joueur absent mais inscrit sur la feuille de marque pénètre sur le terrain en cours de partie, des réserves sur la qualification peuvent être faites par le capitaine en titre ou l'entraîneur plaignant à la mi-temps pour une arrivée à la 1ère et 2ème période et à la fin de la rencontre pour une arrivée à la 3ème et 4ème période. L'arbitre doit obligatoirement inscrire les réserves sur la feuille E marque et en donner connaissance au capitaine en titre de l'équipe adverse. Les réserves doivent être contresignées par les arbitres et les deux capitaines en titre ou entraîneurs et, si nécessaire, les arbitres adressent ensuite un rapport circonstancié. Si le capitaine en titre ou l'entraîneur adverse refuse de signer, l'arbitre le précise sur la feuille E marque.

Les réserves sont vues automatiquement par les commissions sportives.

6.2 INCIDENTS – RECLAMATIONS – FAUTES DISQUALIFIANTES AVEC RAPPORT

Pour les incidents et réclamations, veuillez consulter le site de la ligue Nouvelle Aquitaine en allant sur le lien ci-dessous : vous y trouvez les modèles d'imprimés et la procédure à suivre.

<http://nouvelleaquitainebasketball.org/officiels/incidents-reserves-et-reclamations/>

Pour les rencontres départementales, concernant une **réclamation**, celle-ci est à adresser au **secrétariat du comité copie à la commission sportive et la CDO**. Une réclamation pour être valable doit être accompagnée au moment du dépôt de celle-ci d'un chèque de 80 euros, et quand la réclamation est confirmée par le groupement sportif ce courrier doit être accompagné d'un chèque de 100 euros. La somme complète est conservée par le comité.

Pour les **incidents et fautes disqualifiantes avec rapport** se déroulant lors de rencontres départementales le rapport ou les rapports doit ou doivent être transmis à la

LIGUE REGIONNALE NOUVELLE AQUITAINE de BASKET-BALL
Allée Annie Fratellini – 33140 VILLENAVE D'ORNON

Un dernier imprimé existe celui pour incident de matériel celui-ci est à remplir par le premier arbitre et est à envoyer au secrétariat du comité. Document à télécharger avec lien ci-dessous

http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/arbitres/documents-officiels?field_doc_arbitrage_type_value=All



ARBITRES de la Vienne - Saison 2019- 2020				
NOM	Prénom	Groupement	Adresse Courriel	TEL
AMORY	Melissa	CIVRAY USC	melissaamory3@gmail.com	0768062967
AMORY	Sebastien	CIVRAY USC	sebastienamory@gmail.com	0782006967
AUCINA	Mathias	AS BASKET CHATELLERAULT	polocina@free.fr	0784975129
BARBEAU	Maorie	NEUVILLE BC FJEPS	barbeau.maorie@gmail.com	0782854538
BERNARD	Vivien	BASKET MONTMORILLON	vivien.bernard86@orange.fr	06 89 66 17 15
BIBARD	Nathan	FONTAINE LE COMTE BASKET	bibardnathan@outlook.fr	0632161049
BIGOT	Fabrice	US CHAUVINOISE	fabrice.bigot@sfr.fr	0633249486
BLAIN	Thomas	CEP POITIERS	blain.thomas@outlook.com	0677417340
BONNET	Thomas	STADE POITEVIN BASKETBALL	bonnet.thomas@wanadoo.fr	0665735447
BORDRON	Romain	NEUVILLE BC FJEPS	sabrina.bordron@orange.fr	0608407253
BORDRON	Thomas	NEUVILLE BC FJEPS	sabrina.bordron@orange.fr	0608407253
BOUCHOT	Fanny	STADE POITEVIN BASKETBALL	fmj.du86@gmail.com	0783111740
BOULIN	Gaelle	GENCAY BASKET-BALL	gaelle.boulin@orange.fr	0647558564
BROUSSARD	Louis	CEP POITIERS	b_sisco86@hotmail.fr	0783414196
CARLE	Emilie	POUZIUX VOUNEUIL/BIARD	emiliecarle@yahoo.fr	0619212257
CLARYS	Capucine	ASPTT POITIERS	capuclarys37@gmail.com	0789383120
CROIZIER	Boris	NOUAILE BASKET	boriscroizier@gmail.com	0663285685
DALET	Sebastien	VAL VERT BASKET	dalet_seb@hotmail.com	0660922595
DARDANNE	Samuel	CEP POITIERS	samliberto86@gmail.com	0646117548
DELAVEAU	Thomas	AS BASKET CHATELLERAULT	alaincelinedelaveau@wanadoo.fr	0768206840
DESBOUCHAGES	India	STADE POITEVIN BASKETBALL	injoy4@hotmail.com	0603315864
DORIZON	Kevin	STADE POITEVIN BASKETBALL	dorizonkevin@gmail.com	0620620022
DUPUIS	Bruno	POUZIUX VOUNEUIL/BIARD	bruno.dupuis@hotmail.fr	0661318517
ETAVARD	Christophe	GENCAY BASKET-BALL	christophe.etavard@orange.fr	0681235073
FAURE	Sacha	SMARVES BASKET	sacha.faure2004@gmail.com	0665298418
FERRO	Leelou	FONTAINE LE COMTE BASKET	ferroleelou@gmail.com	0782959201
FETIS	Gabin	AS BASKET CHATELLERAULT	fetis.maeva@gmail.com	0634387940
FETIS	Maeva	BASKET CLUB CENONAI	fetis.franck@neuf.fr	0778245844
FUSEAU	Lylian	US CHAUVINOISE	nadege-bodin@hotmail.fr	0640443569
GAILLARD	Laura	CIVRAY USC	lauragaillard0402@gmail.com	0782286073
GIRAULT	Blandine	NEUVILLE BC FJEPS	blandine.girault@hotmail.fr	0608319409
GNIMASSOU	Theo	AS BASKET CHATELLERAULT	theo.gnimassou@hotmail.fr	0783375766
GUEDDAR TOURBILLON	Issam	ASPTT POITIERS	tourbillonceline@gmail.com	0649549240
GUERIN	Leopold	STADE POITEVIN BASKETBALL	guerinseba@wanadoo.fr	0630414761
GUILLOTEAU	Yanis	AS VOUGLAISIENNE	stephanie.guilloteau@orange.fr	0652907051
HALLOUIN	Marius	ITEUIL US	mariushallouin@orange.fr	0647155774
HUBERT	Marius	SMARVES BASKET	severine.hubert14@sfr.fr	0614342976
JAVELAUD	Antoine	GENCAY BASKET-BALL	antoine.javelaud@hotmail.fr	0650484828
LAGIER	Salome	POUZIUX VOUNEUIL/BIARD	lagier.salome@laposte.net	0624980131
LANDRON	Paul	SMARVES BASKET	landronpaul@gmail.com	0641460500
LE COROLLER	Jennifer	POUZIUX VOUNEUIL/BIARD	jennifer.lecoroller@hotmail.fr	0648086635
LE TURNIER	Juliette	PAYS MELUSIN BASKET CLUB	sylvain.leturnier@orange.fr	0660113493
LE TURNIER	Sylvain	PAYS MELUSIN BASKET CLUB	juliette.le-turnier@orange.fr	0642679654
LEBRUN	Hugo	MIGNE AUXANCES BC	hugleb5386@gmail.com	0695836187
LEGAY	Martin	AS VOUGLAISIENNE	bachibouzouk86@hotmail.fr	0662363677

NOM	Prénom	Groupe ment	Adresse Courriel	TEL
LEMONNIER	Alexis	ASPTT POITIERS	lemonnieralexis19@gmail.com	0620160972
LOUSSERT	Erwan	CD 85	erwanloussert@gmail.com	0607745766
LUCQUIAUD	Gilles	MIGNE AUXANCES BC	gilleslucquiaud@live.fr	0677665525
MAKDOUD	Zyed	AS BASKET CHATELLERAULT	zyedmakdoud@live.fr	0695443667
MANSON	Marina	POUZIOUX VOUNEUIL/BIARD	marinamansonp@gmail.com	0767768713
MARCHAND	Axel	POUZIOUX VOUNEUIL/BIARD	axel.marchand01@orange.fr	0664667978
MARIVINGT	Margaux	GENCAY BASKET-BALL	marivingtmargaux@gmail.com	0674597026
MERCIER	Corentin	AS BASKET CHATELLERAULT	corentinmer86@gmail.com	0642316727
METOIS	Sacha	STADE POITEVIN BASKETBALL	sacha.metois@bbox.fr	0661515778
MIE	Alexandrine	ITEUIL US	alexandrine.sauzeau@gmail.com	0610332290
OWUSU	Franck	STADE POITEVIN BASKETBALL	franck.owusu13@gmail.com	0625825278
PEREZ	Alexis	MIGNE AUXANCES BC	alexis-perez.basket@outlook.com	0628166154
PHILIPPO	Sophie	STADE POITEVIN BASKETBALL	philipposophie33@gmail.com	0664975467
PICHEREAU	Maxence	NEUVILLE BC FJEPS	maravapichh@orange.fr	0672635540
PRADALIE	Lionel	PAYS MELUSIN BASKET CLUB	lpradalie@laposte.net	0643198882
RAVENEL	Jean-louis	POUZIOUX VOUNEUIL/BIARD	jeanlouis.ravenel@free.fr	0750838151
REGNIER	Tom	SMARVES BASKET	vanes.regnier@wanadoo.fr	0649339602
ROTURIER	Jean	GENCAY BASKET-BALL	jean.roturier@gmail.com	0769109440
ROUDAUT	Lilian	STADE POITEVIN BASKETBALL	lilianr@sfr.fr	0783645837
ROY	Roland	POUZIOUX VOUNEUIL/BIARD	royroland@orange.fr	0620241834
SABOURIN	Marine	POUZIOUX VOUNEUIL/BIARD	msabourin06@gmail.com	0668474442
SAID	Ali	ASPTT POITIERS	said-ali.86@hotmail.fr	0781586638
SEIGNEURET	Felix	SMARVES BASKET	felix.seigneuret@free.fr	0767023383
SOUKLAYE	Noe	MIGNE AUXANCES BC	mag.franc@hotmail.fr	0659621703
SOULAT	Frederic	CIVRAY USC	misstyyette@yahoo.fr	0643867197
SOW	Elhadji Adama	STADE POITEVIN BASKETBALL	ssowadaa2000@yahoo.fr	0752278536
STANIX	Theo	NOUAILLE BASKET	theo.sta86@gmail.com	0671354511
ZAGAR	Lilian	ASPTT POITIERS	zagar.christophe@orange.fr	0768760599

Dispositions Financières	2019 - 2020
ORDRE GENERAL	
MAJORATION POUR DEPASSEMENT DE DELAI DE PAIEMENT	10%
DEROGATION NON SAISIE OU SAISIE A MOINS DE 30 JOURS	25.00 €
ENVOI DE COURRIER RECOMMANDE	Frais Postaux
LISTE DES JOUEURS BRULES OU PERSONNALISEE NON PARVENUE OU PARVENUE EN RETARD AU CD	25.00 €
ABSENCE DE DELEGUE DE CLUB Licencié SUR LES PRM ET PRF à désignations obligatoires)	10.00 €
FEUILLE E MARQUE NON TRANSMISE ou TRANSMISE EN RETARD	25.00 €
RESULTAT NON SAISI OU SAISI EN RETARD	25.00 €
FORFAIT SIMPLE JEUNES (U11)	10.00 €
FORFAIT SIMPLE JEUNES (U13 - U15)	40,00 €+ Frais Annexes s'il y a lieu (arbitrage, déplacement équipe adverse, etc...)
FORFAIT SIMPLE U16 à U20 et Seniors	65,00 €+ Frais Annexes s'il y a lieu (arbitrage, déplacement équipe adverse, etc...)
FORFAIT COUPE DE LA VIENNE Jeunes et Seniors jusqu'en 1/2 finale	Montant du forfait simple de la catégorie concernée plus arbitrage
FORFAIT COUPE DE LA VIENNE Jeunes et Seniors - Finale	Montant du forfait tardif seniors pour toutes les catégories plus arbitrage
FORFAIT TARDIF JEUNES (U13 à U15)	70,00 €+ Frais Annexes s'il y a lieu (arbitrage, déplacement équipe adverse, etc...)
FORFAIT TARDIF SENIORS & U17 et U20	95,00 €+ Frais Annexes s'il y a lieu (arbitrage, déplacement équipe adverse, etc...)
FORFAIT GENERAL JEUNES (U11)	30.00 €
FORFAIT GENERAL JEUNES (U13 à U15)	70,00 €+ Frais Annexes s'il y a lieu (arbitrages, déplacements équipe adverses, etc...)
FORFAIT GENERAL U17, U20 et Seniors	100,00 €+ Frais Annexes s'il y a lieu (arbitrages, déplacements équipes adverses, etc...)
RECLAMATION (80€ au dépôt de la réclamation et 100 € au moment de la confirmation par le groupement sportif)	180.00 €
PLUS DE 5 JOUEURS QUI DOUBLENT	30.00 €
JOUEUR BRULE JOUANT EN DIVISION INFERIEURE	45.00 €
JOUEUR NON QUALIFIE ou NON SURCLASSE (toute catégorie), entraînant le match perdu par pénalité	10.00 €
DEFAUT DE LICENCES TOUTES CATEGORIES Y COMPRIS DIRIGEANT et COACH	25,00€ par licence(plafonné à 5 licences)
INDEMNITE KILOMETRIQUE < 340 KMS aller et retour	0.36 €
INCIVILITES	
FAUTE TECHNIQUE 1 ou DISQUALIFIANTE SANS RAPPORT	25.00 €
FAUTE TECHNIQUE 2 ou DISQUALIFIANTE SANS RAPPORT	75.00 €
FAUTE TECHNIQUE 3 ou DISQUALIFIANTE SANS RAPPORT	100,00€+ 1 Week end de Suspension
FAUTE TECHNIQUE 4 ou DISQUALIFIANTE SANS RAPPORT	130,00€ + 2 week end de Suspension
FAUTE TECHNIQUE 5 ou DISQUALIFIANTE SANS RAPPORT+FAUTES SUIVANTES	300,00€ + OUVERTURE DOSSIER DISCIPLINAIRE
OFFICIELS	
INDEMNITE ARBITRES POUR UNE RENCONTRE SENIORS	28.00 €
INDEMNITE ARBITRES POUR UNE RENCONTRE U17M et U18F	22.00 €
INDEMNITE ARBITRES POUR UNE RENCONTRE U15M et F	20.00 €
OBSERVATEUR ARBITRES INDEMNITE MATCH	25.00 €
STATUT REGLEMENT DISCIPLINE	
OUVERTURE D'UN DOSSIER DISCIPLINAIRE	Tarif LNABB
RAPPORT DEMANDE NON PARVENU OU PARVENU EN RETARD	Tarif LNABB
ABSENCE AG	50.00 €
STAGES - PARTICIPATION DES STAGIAIRES	
Formation Arbitre sur 2 jours, incluant formation, nuitée, repas et petit déjeuner	50.00 €
Recyclage arbitre sur 1 journée incluant repas et formation	20.00 €
Formation animateur, initiateur, incluant formation (3 jours de formation) Repas non compris	50.00 €



CD86 - Basket-ball		TARIFS	
		2018-2019	2019-2020
AFFILIATIONS			
Clubs de moins de 50 licenciés	5X5 - 3X3 - VXE	210.00 €	210.00 €
Clubs de moins de 50 licenciés	3X3 - VXE		138.40 €
Clubs de moins de 50 licenciés	VXE		126.00 €
Clubs de plus de 50 licenciés	5X5 - 3X3 - VXE	300.00 €	300.00 €
Clubs de plus de 50 licenciés	3X3 - VXE		224.00 €
Clubs de plus de 50 licenciés	VXE		204.00 €
Nouvelles Associations	5X5 - 3X3 - VXE	120.00 €	120.00 €
Nouvelles Associations	3X3 - VXE		120.00 €
Nouvelles Associations	VXE		110.00 €
Unions (affiliation gratuite hors le montant de l'abonnement à la revue)		75.60 €	75.60 €
ENGAGEMENTS			
U19 - U20 et SENIORS		39.00 €	50.00 €
Jeunes U17M et U18F		30.00 €	45.00 €
Jeunes U15 F et M		28.00 €	40.00 €
Jeunes U13 F et M			25.00 €
Jeunes U11 F et M			10.00 €
ENGAGEMENTS COUPE DE LA VIENNE			
Seniors		26.00 €	28.00 €
U15, U17, U18, U20		GRATUIT	GRATUIT
LICENCES HORS ASSURANCE			
BASKET Compétition Joueurs U16 à Séniors		51.05 €	54.55 €
BASKET Compétition Joueurs U12 à U15		36.25 €	39.75 €
BASKET Compétition Joueurs U7 à U11		32.60 €	36.10 €
BASKET Compétition Techniciens, Officiels & Dirigeants non Jou		32.70 €	36.20 €
OTM CLUBS ET ARBITRES CLUBS MAJEURS (Avec E Learning fa		20.00 €	22.50 €
BASKET Loisir Joueurs		35.50 €	39.00 €
BASKET Loisirs joueurs avec extension Superleague			30.60 €
AST Territoires - U13 et moins			Gratuit
AST Territoires - U15			12.60 €
AST Territoires - U16 et plus			25.20 €
ASP Performance - U18 et moins			Gratuit
ASP Performance - U19 et plus			20€ FFBB
Basket Vivre Ensemble - U18 et moins			13€ FFBB
Basket Vivre Ensemble - U19 et plus			53.00 €
ASSURANCES (MAIF)			
Option A :	2.98 €	2.98 €	2.98 €
Option B :	8.63 € Avec Indemnités Journalières	8.63 €	8.63 €
Complémentaire C :	0,50€ (A ou B +0,50€)	0.50 €	0.50 €
MUTATIONS ET LICENCES T			
BASKET Compétition Joueurs Seniors, U16 à U20		115.00 €	60.00 €
BASKET Compétition Joueurs U14 ET U15		55.00 €	60.00 €
BASKET Compétition Techniciens, Officiels et Dirigeants		86.00 €	60.00 €
BASKET Compétition Joueurs autres Catégories		GRATUIT	GRATUIT

LICENCE HORS CLUB - TARIFS FFBB

Contact Basket	toutes catégories
Micro Basket	moins de 6 ans
Licence Superleague 3X3	U18 et plus
Licence Juniorleague 3X3	< à 18
PASS	
1 openstart 3X3	U18 et plus
1 camp basket	< à U18
1 journée basket entreprise	

Gratuit
2 €
33 €
18 €
5 €
2 €



	SENIORS				JEUNES								Formation	CDO	Vacances zone B		
	COUPE VIENNE	PRM PRF	PRM PRF	U13F et M- U15F et M- U17M-U18F	U13F et M- U15F et M- U17M-U18F	U13F et M-U15F et M-U17M-U18F POULE FORTE REGION	U11M – U11F	U11M – U11F	U 9	3X3	3X3	Technique	des cadres				
										Seniors	Jeunes						
		à 10	à 8	à 6	à 4	à 6	à 6	à 8									
V. 30 Aout au D.1er Sept																	
V. 6 au D. 8 Sept																	
V. 13 au D. 15 Sept															Recyclage le 14		
V. 20 au D. 22 Sept						1A											
V. 27 au D. 29 Sept		1A		1A		2A	Rassem. Le 28										
V. 4 au D. 6 Oct		2A	1A	2A		3A											
V. 11 au D. 13 Oct		3A	2A	3A	1A	4A	1A										
V. 18 au D. 20 Oct		JR	JR	4A	JR	JR				X	X		Animateur 1 le 19				
V. 25 au D. 27 Oct																	
V. 1er au D. 3 Nov	1ER TOUR											TIC U13 Parthenay					
V. 8 au D. 10 Nov		4A	3A	5A	2A	5A	2A										
V. 15 au D. 17 Nov		5A	4A	1R	3A	1R	3A		P1								
V. 22 au D. 24 Nov		JR	JR	2R	JR	2R	JR			X	X						
V. 29 Nov au D. 1er Déc		6A	5A	3R	1R	3R	4A										
V. 6 au D. 8 Déc		7A	6A	4R	2R	4R	5A		P2								
V. 13 au D. 15 Déc		8A	7A	5R	3R	5R											
V. 20 au D. 22 Déc	X - 1 T	JR	JR	JR	JR	TQ	JR			X	X						
V. 27 au D. 29 Déc																	
J. 2 au D. 5 Janv												Tournoi des étoiles U13 à Chateauroux					
V. 10 au D. 12 Janv		9A	1R	1A	1A		1A	1A									
V. 17 au D. 19 Janv		1R	2R	2A	2A		2A	2A									
V. 24 au D. 26 Janv	2EME TOUR			JR	JR		JR	3A	P3								
V. 31 janv au D. 02 Fév		2R	3R	3A	3A		3A	4A									
V. 7 au D. 9 Fév		3R	4R	4A	1R		4A	5A									
V. 14 au D. 16 Fév		4R	5R	5A	2R		5A		P4								
V. 21 au D. 23 Fév		JR	JR	JR	JR		JR	JR		X	X		Initiateur 1 le 22				
L. 24 au Mer. 26 Fév												CIC U13-14 au Creps					
V. 28 fev au D. 1er Mars																	
V. 6 au D. 8 Mars													Animateur 2 le 7				
V. 13 au D. 15 Mars		5R	6R	1R	3R		1R	6A	P5								
V. 20 au D. 22 Mars	3EME TOUR			JR	JR		JR	7A									
V. 27 au D. 29 Mars		6R	7R	2R	1A		2R	1R									
V. 3 au D. 5 Avril		7R		3R	2A		3R	2R	P6								
V. 10 au D. 12 Avril		JR	JR	JR	3A		JR	3R									
Lu. 13 Avril (PQ)										X	X						
V. 17 au D. 19 Avril	½ FINALE							4R					Initiateur 2 le 18 – Initiateur 3 le 19				
V.24 au D. 26 Avril													Animateur 3 le 25				
Ve. 1er Mai																	
S. 2 D. 3 Mai																	
Ve. 8 Mai													Initiateur 4				
S. 09 D. 10 Mai		8R	½ A	4R	1R		4R	5R									
V. 15 au D. 17 Mai		9R	½ R	5R	2R		5R	6R	P7								
Je. 21 Mai (ASC)																	
Ve. 22 Mai																	
S. 23 D. 24 Mai			FINALE		3R			7R		FINALE LE 23							
V. 29 au D. 31 Mai (PTC)	FINALE											Tournoi des Kids le 30					
Lu. 1er Juin (PTC)																	
V. 5 au D. 7 juin		FETE DU MINI BASKET LE 6												Animateur 4 le 6	Examen final le 6		
V. 12 au D. 14 Juin												CIC TIC en Charentes					
V. 19 au D. 21 Juin		AG CD 86 LE 19															
V. 26 au D.28 Juin		AG LIGUE LE 27															



REUNIONS DU COMITE - Saison 2019/ 2020

Réunions du Comité – 2019			
Mercredi 23 Octobre	19h30	Salle de réunion – 6 Allée Jean Monnet	MONTAMISE
Jeudi 14 Novembre	19h30	Lieu à déterminer	
Mercredi 18 Décembre	19h30	Lieu à déterminer	

Réunions du Comité – 2020			
Jeudi 23 Janvier	19h30	Salle de réunion – 6 Allée Jean Monnet	POITIERS
Jeudi 20 Février	19h30	Salle de réunion – 6 Allée Jean Monnet	POITIERS
Jeudi 26 Mars	19h30	Salle de réunion – 6 Allée Jean Monnet	POITIERS
Jeudi 16 Avril	19h30	Salle de réunion – 6 Allée Jean Monnet	POITIERS
Jeudi 14 Mai	19h30	Salle de réunion – 6 Allée Jean Monnet	POITIERS
Mercredi 3 Juin	19h30	Salle de réunion – 6 Allée Jean Monnet	POITIERS

- Si vous souhaitez accueillir une réunion du Comité Directeur dans votre Club, n'hésitez pas à contacter le secrétariat administratif pour le signaler.
-

2020	ASSEMBLEE GENERALE Du Comité 86	VENDREDI 19 JUIN 2020 à 19 heures <i>AG élective</i>
	ASSEMBLEE GENERALE Ligue Nouvelle-Aquitaine	Samedi 27 JUIN 2020

Vérificateurs aux comptes		
LECORDER VÉRONIQUE	64 Bld Blossac 86100 CHATELLERAULT	06.01.28.35.17 - lecordier.v@gmail.com
FABRE FABRICE	8, Rue du Champ Bon Four 86240 ITEUIL	06.11.07.48.16 - fabricefabre@orange.fr





SURCLASSEMENTS SAISON 2019/2020

Age au 01/01/2020

Garçons					Filles				
Né en	Catégorie	Compétition départementale	Compétition régionale	Compétition nationale	Née en	Catégorie	Compétition départementale	Compétition régionale	Compétition nationale
2013	U7	Médecin de Famille vers U9	impossible	impossible	2013	U7	Médecin de Famille vers U9	impossible	impossible
2012	U8	impossible	impossible	impossible	2012	U8	impossible	impossible	impossible
2011	U9	Médecin famille vers U11	impossible	impossible	2011	U9	Médecin famille vers U11	impossible	impossible
2010	U10	impossible	impossible	impossible	2010	U10	impossible	impossible	impossible
2009	U11	Médecin famille vers U13	Médecin agréé (doc bleu) vers U13	impossible	2009	U11	Médecin famille vers U13	Médecin agréé (doc bleu) vers U13	impossible
2008	U12	Médecin famille vers U15	Médecin agréé (doc bleu) vers U15	impossible	2008	U12	Médecin famille vers U15	Médecin agréé (doc bleu) vers U15	impossible
2007	U13	Médecin famille vers U15	Médecin agréé (doc bleu) vers U15	Sujets * exceptionnels DTN vers U15	2007	U13	Médecin famille vers U15	Médecin agréé (doc bleu) vers U15	Sujets * exceptionnels DTN vers U15
2006	U14	Médecin agréé (doc bleu) vers U17	Médecin agréé (doc bleu) vers U17	Sujets * exceptionnels DTN vers U17	2006	U14	Médecin famille vers U18	Médecin agréé (doc bleu) vers U18	Sujets * exceptionnels DTN vers U18
2005	U15	Médecin famille vers U17	Médecin agréé (doc bleu) vers U17	Sujets * exceptionnels DTN vers U17	2005	U15	Médecin famille vers U18 et U20	Médecin agréé vers U18 et U20 REG et Fce	Sujets * exceptionnels DTN vers SENIORS
2004	U16	Médecin famille vers U20 DEP, REG et France	Médecin famille vers SENIORS	Sujets * exceptionnels DTN vers SENIORS	2004	U16	Médecin famille vers U20 DEP, REG et France	Médecin famille vers U20 DEP, REG et France	Médecin agréé vers SENIORS DEP et REG, Médecin Régional vers Fce
2003	U17	Médecin famille vers U20 DEP, REG et France et SENIORS DEP	Médecin agréé (doc bleu) vers U20 DEP, REG et France	Médecin agréé (doc bleu) vers SENIORS REG et Fce	2003	U17	Médecin famille vers U20 DEP, REG et France et SENIORS DEP	Médecin agréé vers U20 DEP, REG et France	Médecin agréé (doc bleu) vers SENIORS REG et Fce
2002	U18	Médecin famille vers SENIORS	Médecin famille vers SENIORS	Médecin famille vers SENIORS	2002	U18	Médecin famille vers U20 et SENIORS DEP, REG et France	Médecin famille vers U20 et SENIORS DEP, REG et France	
2001	U19	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	2001	U19	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	
2000	U20	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	2000	U20	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	PAS DE SURCLASSEMENT NECESSAIRE POUR EVOLUER EN SENIORS	

Sujets exceptionnels : selon évaluation DTBN, délivré par le Médecin fédéral